



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

De la Communauté de Communes Canaux et Forêts et Gâtinais

Siège Administratif : 155 Rue des Erables - 45260 LORRIS

 : 02.38.92.31.11

Mail : accueil@comcomcfg.fr

www.comcomcfg.fr

Sommaire

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	3
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	3
LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.....	4
LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	7
LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	10
LES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.....	13
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	13
BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	15
RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR COMPÉTENCES	16
COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	16
<i>AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE.....</i>	<i>16</i>
<i>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</i>	<i>20</i>
<i>TOURISME COMMUNAUTAIRE</i>	<i>22</i>
<i>L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE.....</i>	<i>26</i>
<i>LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.....</i>	<i>31</i>
<i>GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)</i>	<i>32</i>
COMPÉTENCES OPTIONNELLES	33
<i>PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT :.....</i>	<i>33</i>
<i>ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES</i>	<i>34</i>
<i>POLITIQUE DU LOGEMENT/HABITAT</i>	<i>37</i>
<i>CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....</i>	<i>37</i>
<i>ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....</i>	<i>39</i>
COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES	48
<i>PARTICIPATION À LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE DE CHÂTILLON-COLIGNY</i>	<i>48</i>
<i>TRANSPORT.....</i>	<i>48</i>
<i>POLITIQUE SPORTIVE.....</i>	<i>49</i>
<i>POLITIQUE ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL.....</i>	<i>50</i>
<i>ÉCLAIRAGE PUBLIC</i>	<i>51</i>
<i>SPANC</i>	<i>52</i>
INFORMATIONS DIVERSES	53
COMMUNICATION	53
MUTUALISATION/RURALITÉ.....	54
SERVICE DE PRÉVENTION	54
DISPOSITIF DES FONDS DE CONCOURS	55
GLOSSAIRE	56

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La Communauté de Communes permet ainsi à ses Communes membres de gérer en commun des activités et des services publics afin de faire mieux ensemble ce qui serait insurmontable à l'échelle d'une seule Commune.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 Août 2015, a porté le seuil minimum de population des Communautés de Communes à 15 000 habitants. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal élaboré par la Commission Intercommunale de Coopération Intercommunale a préconisé, pour atteindre ce seuil, la fusion des Communautés de Communes de Châtillon-Coligny, du Canton de Lorris et du Bellegardois.

Cette nouvelle intercommunalité regroupe, depuis le 1^{er} Janvier 2017, 38 communes (l'ensemble des communes du nouveau Canton de LORRIS) pour une population totale de près de 29 000 habitants.

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais s'étend sur 38 communes dont 29 communes de moins de 1 000 habitants, sur une superficie de 767 kilomètres carrés pour une population de 28 030 habitants, soit une densité de population de 36,54 habitants par kilomètre carré.

Carte du Territoire



LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

A partir du 1^{er} avril 2019, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires :

- ✓ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- ✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Sont d'intérêt communautaire :

- L'élaboration d'études globales sur la politique commerciale et/ou schéma de développement commercial à l'échelle de l'EPCI ou en coopération avec d'autres structures intercommunales
- L'élaboration d'une stratégie d'intervention communautaire en matière de création de zones commerciales et l'expression d'avis communautaire au regard de la réglementation applicable en matière d'urbanisme commercial, et notamment au regard des saisines de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- L'observation des dynamiques commerciales par la création et l'animation d'un observatoire économique du territoire
- L'accueil, le conseil et l'orientation des entreprises en lien avec les chambres consulaires voire associations spécialisées
- L'information, le conseil et la concertation auprès des communes dans l'appui au commerce
- Les opérations collectives de redynamisation, de modernisation, de revitalisation du commerce
- ✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- ✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Compétences optionnelles :

- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement :
 - Accompagnement des programmes ou projets initiés par les communes favorisant l'usage des énergies renouvelables
 - Soutien aux actions favorisant l'éducation à l'environnement
- ✓ Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :
 - En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'Intérêt communautaire :

Est d'intérêt communautaire tout équipement sportif actuel ou à créer s'il répond aux deux critères alternatifs suivants :

 - Equipement destiné à l'apprentissage de la natation au bénéfice du public scolaire
 - Equipement sportif couvert favorisant la pratique multi-sport des publics scolaires et collégiens à raison d'un équipement de même nature pour une même commune permettant de contribuer au développement de la politique sportive définie par la communauté de communes.
 - Soit les équipements suivants :
 - Le bassin cantonal de natation sis à Lorris
 - Le complexe sportif et dojo sis à Lorris
 - Les salles sportives intercommunales sis à Varennes-Changy

Le Gymnase sis à Châtillon-Coligny
 Le dojo sis à Chatillon-Coligny
 Les Bassins d'Apprentissage Fixes sis à Châtillon-Coligny et à Saint-Maurice-sur-Aveyron
 La piscine sise à Bellegarde

- Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels suivants :
 - Tout équipement initié par la Communauté de Communes, ayant fait l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité technique et financière préalable, et associant plusieurs collectivités publiques au financement de son investissement et/ou de son fonctionnement ;
 - Tout équipement caractérisé par son caractère unique et innovant, sa pertinence par rapport à l'existant sur les territoires limitrophes ;
 - Equipement destiné à l'ensemble du territoire et justifié par l'existence d'un projet véritable et cohérent d'animation ;
 - Soit les équipements suivants :
 Espace Colette à Sainte Geneviève des Bois
 Equipement socioculturel communautaire à Nogent sur Vernisson
- Sont d'intérêt communautaire les équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire suivants :
 - Les équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire accueillant les effectifs scolaires d'au moins 5 communes du territoire de la communauté de communes, soit les équipements suivants :
 Ecole maternelle de Bellegarde
 Ecole élémentaire de Bellegarde
 Ecole maternelle de Ladon
 Ecole élémentaire de Ladon
 Ecole élémentaire de Quiers sur Bezonde
- ✓ Politique du logement social d'intérêt Communautaire et action, par des opérations d'intérêt Communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :
 - Mise en œuvre et suivi de Programmes Locaux de l'Habitat, d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, de Programme d'Intérêt Général ou de toutes actions collectives dans ce domaine
 - Gestion et entretien du parc de logement locatif propriété de la Communauté de Communes
 - Guichet unique pour la demande de logements locatifs sociaux
 - Garanties d'emprunt pour la construction et la gestion d'établissements pour personnes âgées et handicapées
- ✓ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.
- ✓ Action sociale d'intérêt communautaire :
 - Petite enfance :
 - Création et fonctionnement des RAM (Relais Assistantes Maternelles) communautaires sur les 3 pôles
 - Création et fonctionnement de la halte-garderie « Les Petits Poucets » à Sainte-Geneviève-des-Bois
 - Enfance-jeunesse :
 - Création, aménagement et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) du territoire
 - Création et fonctionnement d'un service des activités et des loisirs communautaires (SLAC) en faveur du public adolescent du territoire
 - Soutien aux actions intéressant les élèves des collèges du territoire de la Communauté de Communes et toute action intéressant au moins la moitié des groupes ou regroupements scolaires de la Communauté sur chaque pôle et intégrées dans les politiques communautaires
 - Soutien au RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) par le financement de matériel pour les personnels (psychologues et professeurs des écoles spécialisés).
 - Santé :
 - Etude, construction, Gestion et Entretien de maisons de santé pluridisciplinaire.

- Soutien aux associations intervenant dans le domaine social reconnues **d'intérêt communautaire** :
 - Soutien aux associations intermédiaires intervenant dans l'aide à la réinsertion par l'emploi des publics en difficulté sur le territoire
 - Soutien à l'association support de la mission locale pour l'insertion des jeunes sur le territoire de la Communauté de Communes
 - Soutien aux associations intervenant sur le territoire ayant pour objet l'aide à domicile des personnes en situation de perte d'autonomie afin de faciliter le maintien à domicile
 - Soutien aux associations intervenant sur le territoire ayant pour objet de faciliter l'accès au droit, de favoriser l'égalité hommes-femmes et de lutter contre les violences conjugales.
- ✓ Acquisition ou construction, aménagement, entretien et gestion de Maisons de Services Au Public :
 - Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service afférentes en application de l'article L27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Compétences complémentaires :

- ✓ Participation à l'opération de construction de la gendarmerie de Châtillon-Coligny.
- ✓ Transport :
 - Gestion du transport scolaire en tant qu'organisateur secondaire pour le conseil régional,
 - Organisation et gestion d'un service de transport solidaire intercommunal vers les communes centres du pôle de résidence au bénéfice des personnes isolées et sans moyens de déplacement.
- ✓ Actions sportives :

Formalisation et gestion d'actions dans le cadre d'une politique sportive définie par la Communauté de Communes. La politique sportive a pour objet de favoriser la pratique du sport chez les jeunes par des interventions sur le temps scolaire au travers de 3 axes :

 - Soutien à l'organisation de manifestations sportives dans le cadre scolaire
 - Interventions en sport terrestre dans les écoles
 - Interventions en natation scolaire
- ✓ Politique de développement culturel :
 - Formalisation et gestion d'un projet culturel de territoire et notamment formalisation du Projet Artistique et Culturel du Territoire (P.A.C.T.).
 - Soutien à l'enseignement musical porté par les écoles de musique du territoire
 - Programmation des équipements culturels
- ✓ Politique de développement touristique
 - Formalisation et mise en place d'une politique touristique du territoire
 - Gestion et promotion de la halte fluviale de Châtillon-Coligny
- ✓ Gestion entretien et rénovation du réseau d'éclairage public à savoir :
 - Tout le réseau aérien et souterrain d'éclairage des voies publiques du territoire ouvertes à la circulation (y compris les parcs de stationnement public) ;
 - Tous les équipements du réseau d'éclairage des voies publiques du territoire ouvertes à la circulation (candélabres, luminaires, armoires de commande, feux de signalisation tricolore...), à l'exception des illuminations de Noël ;
 - Les réseaux et équipements d'éclairage permettant l'illumination extérieure des églises, des monuments et des bâtiments publics présentant un intérêt touristique majeur.
- ✓ Service Public d'Assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes :

- Contrôle des installations existantes
- Contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves ou réhabilitées
- Contrôle périodique de l'entretien et du bon fonctionnement de toutes les installations
- Mise en place et gestion d'un service d'entretien des installations
- ✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours : financement du contingent du SDIS
- ✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements périscolaires accueillant les effectifs scolaires d'au moins 5 communes du territoire de la Communauté de Communes soit les équipements suivants :
 - Restaurant scolaire de l'école maternelle de Bellegarde
 - Restaurant scolaire de l'école élémentaire de Bellegarde
 - Restaurant scolaire de Ladon
 - Garderie de Ladon
- ✓ Compétence fourrière animale : contribution au financement
- ✓ Divers :
 - Prestation de services pour les communes de la Communauté conformément à l'article L.5214-16-1 du CGCT ou pour les communes extérieures à la communauté, dans le respect du Code des Marchés Publics et de l'article L.5211-56 du CGCT.
 - Adhésion à un syndicat mixte : l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte est décidée par le Conseil Communautaire statuant à la majorité simple. Le retrait s'effectue dans les mêmes conditions.

LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil Communautaire :

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant appelé « Conseil Communautaire » qui est composé de Conseillers Communautaires désormais élus en même temps que les conseillers municipaux.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés au sein du conseil municipal, suivant l'ordre du tableau. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, l'élection des conseillers communautaires a lieu concomitamment à l'élection des conseillers municipaux, au scrutin de liste.

Les règles de convocation du Conseil, les règles de quorum, les règles de validité des délibérations sont celles applicables aux Conseils municipaux et sont prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à la création de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais issue de la fusion des Communautés de Communes de Châtillon-Coligny, du Canton de Lorris et du Bellegardois, le Conseil Communautaire est désormais composé de 56 membres, **les communes ayant décidé de conserver** la représentation selon les règles de droit soit 56 sièges. : répartition proportionnelle selon la règle du tableau prévue à l'article L.5211-6-1, chaque commune dispose d'au moins un siège, aucune commune ne dispose plus de la moitié des sièges.

Le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du renouvellement général des conseils municipaux a été constaté par arrêté du préfet **14 Octobre 2019**.

En 2020, le Conseil Communautaire s'est réuni à 10 reprises.

Membres du Conseil Communautaire titulaires en fin d'année 2020

Communes	Nom	Prénom
AILLANT-SUR-MILLERON (45230)	CHAPUIS	Lysiane
AUVILLIERS (45270)	POINTEAU	Jean-Marc
BEAUCHAMPS-SUR-HUILLARD (45270)	PION	Emmanuelle
BELLEGARDE (45270)	MALET	Jean-Jacques
BELLEGARDE (45270)	JOURDAIN	François
BELLEGARDE (45270)	SAVAJOLS	Mireille
CHAILLY-EN-GATINAIS (45260)	VASSEUR	Hervé
CHAPELON (45270)	DAUX	Dominique
CHATENOT (45260)	MAUFRAS	Michel
CHATILLON-COLIGNY (45230)	DE WILDE	Florent
CHATILLON-COLIGNY (45230)	HURE	Danielle
CHATILLON-COLIGNY (45230)	FLAUDER-CLAUS	Véronique
CORTRAT (45700)	BEZILLES	Christèle
COUDROY (45260)	FLORES	Christiane
DAMMARIE-SUR-LOING (45230)	DUCARDONNET	Alexandre
FREVILLE-DU-GATINAIS (45270)	POISSON	André
La CHAPELLE-SUR-AVEYRON (45230)	CHEVALLIER	Christian
LA COUR-MARIGNY (45260)	MARTINON	Pierre
LADON (45270)	FEVRIER	Albert
LADON (45270)	BRISSET	Nathalie
LE CHARME (45230)	ROBINEAU	Isabelle
LORRIS (45260)	MARTIN	Valérie
LORRIS (45260)	TROUPILLON	Daniel
LORRIS (45260)	GERVAIS	Corinne
LORRIS (45260)	KUTZNER	Philippe
LORRIS (45260)	OZANNE	Pascal
MEZIERES-EN-GATINAIS (45270)	THILLOU	Alain
MONTBOUY (45230)	BOSCARDIN	Yves
MONTCRESSON (45700)	GERMAIN	Alain
MONTCRESSON (45700)	CHAMBON	Marion
MONTEREAU (45260)	HEBERT	Jacques
MOULON (45270)	PETIT	André
NESPLOY (45270)	FONTAINE	Marie-Christine
NOGENT-SUR-VERNISSON (45290)	MOREAU	Philippe
NOGENT-SUR-VERNISSON (45290)	PICARD	Jean-Luc
NOGENT-SUR-VERNISSON (45290)	TRIPPIER	Maryse
NOGENT-SUR-VERNISSON (45290)	GILLET	Philippe
NOGENT-SUR-VERNISSON (45290)	WURPILLOT	Stéphanie
NOYERS (45260)	MARCEAUX	Marie-Annick
OUSSOY-EN-GATINAIS (45290)	MARTIN	François

OUZOUER-SOUS-BELLEGARDE (45270)	FOUASSIER	Claude
OUZOUER-DES-CHAMPS (45290)	BOUTRON	Thierry
PRESNOY (45260)	SENEGAS	Richard
PRESSIGNY-LES-PINS (45290)	DEPRUN	Alain
QUIERS-SUR-BEZONDE (45270)	JOBET	Yohan
QUIERS-SUR-BEZONDE (45270)	MONTAGUT	Bérengère
SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON (45230)	KASSA	Wondwossen
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (45230)	JEAN	André
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (45230)	HARLE	Mélusine
ST HILAIRE/PUISEAUX (45700)	VIEUGUE	Patrice
THIMORY (45260)	GOISET	Magali
VARENNES-CHANGY (45290)	COUTEAU	Evelyne
VARENNES-CHANGY (45290)	DAVID	Joël
VARENNES-CHANGY (45290)	CHARENTON	Jean-Marie
VIEILLES-MAISONS/JOUDRY (45260)	LEROY	Daniel
VILLEMOUTIERS (45270)	BURGEVIN	Christiane

Les Commissions :

Outre la Commission d'Appel d'Offres qui est chargée de l'attribution des marchés publics, la Commission DSP (Délégation de service public), la Commission Intercommunale des Impôts Directs et la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLECT), la Communauté de Communes a mis en place par délibération en date du 10 Juillet 2020, dix commissions qui, dans leurs domaines de compétences respectifs, émettent des avis, des propositions et concourent à la préparation des travaux qui seront soumis au Conseil Communautaire : il s'agit des commissions « Action Sociale », « Développement économique », « Développement culturel et touristique », « Aménagement de l'Espace », « Enfance Jeunesse Sport », « Cycle de l'eau, SPANC », « Communication, Numérique, Mutualisation et Ruralité », « Ressources Humaines, Prévention, Finances et Achats », « Environnement, Développement Durable » et « Travaux ». Ces commissions sont ouvertes aux conseillers communautaires et aux conseillers municipaux des 38 communes.

La conférence des Maires :

Le Conseil Communautaire a également instauré une conférence des maires composée des 38 maires des communes membres de l'EPCI. Cette instance dispose d'un rôle consultatif. Elle est réunie régulièrement (à 1 seule reprise en 2020) et donne un avis sur les orientations proposées par le Président et sur les dossiers importants de la Communauté de Communes. Cette conférence des maires est une instance de concertation, un espace de débat, de propositions et d'initiatives.

Le Bureau :

Le Bureau est une instance restreinte du Conseil Communautaire qui peut bénéficier de délégations de pouvoirs. Il est composé du Président, de 10 Vice-présidents et de 2 Conseillers délégués. Le nombre de vice-présidents a été fixé par délibération du Conseil Communautaire en date du 10 Juillet 2020 et la création de postes de conseillers délégués en date du 22 Septembre 2020.

Le bureau, élu par le conseil communautaire lors de sa session du 10 Juillet 2020, était composé comme suit :

Président : M. Albert FEVRIER

1^{ère} Vice-présidente, Madame Valérie MARTIN, en charge de l'action sociale (santé, maisons de Santé, Maison de Service aux Publics, transport à la demande, soutien aux associations) ;

2^{ème} Vice-président, Monsieur Jean-Jacques MALET, en charge du Développement économique ;

3^{ème} Vice-Présidente, Madame Isabelle ROBINEAU en charge du Développement Culturel et Touristique ;

4^{ème} Vice-Président, Monsieur Claude FOUASSIER en charge de l'Aménagement de l'Espace ;

5^{ème} Vice-Présidente, Madame Evelyne COUTEAU en charge des de l'Enfance Jeunesse ;

6^{ème} Vice-Président, Monsieur André JEAN en charge du Cycle de l'Eau, SPANC ;

7^{ème} Vice-Président, Monsieur Dominique DAUX en charge de la Communication, Numérique, Mutualisation et Ruralité ;

8^{ème} Vice-Président-Président Monsieur Daniel TROUPILLON en charge des Ressources Humaines, Prévention, Finances et Achats ;

9^{ème} Vice-Président, Monsieur Philippe MOREAU, en charge de l'Environnement et Développement Durable ;

10^{ème} Vice-Présidente, Monsieur Alain GERMAIN, en charge des Travaux ;

Le 22 Septembre 2020, ont été élus Conseillers délégués :

1^{er} Conseiller membre du Bureau : Monsieur Yohan JOBET, en charge de la politique sportive

2^{ème} Conseiller membre du Bureau : Monsieur Florent DE WILDE, en charge de l'élaboration du schéma de mutualisation.

En 2020, le bureau s'est réuni à 18 reprises.

LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

➤ Le tableau des effectifs au 31 Décembre 2020 :

Le tableau ci-après indique le nombre d'emplois permanents dont peut disposer la Communauté de Communes pour mener à bien ses missions. (liste des postes pourvus).

Cadres d'emplois	Grades	Catégorie	Emplois à temps complet	Emplois à temps non complet
Filière administrative			18	3
Attachés territoriaux	Attaché Principal	A	3	
	Attaché	A	2	2
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	
	Rédacteur	B	1	
Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	
	Adjoint administratif	C	4	1
Filière technique			12	2
Techniciens territoriaux	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	2	
	Technicien	B	1	
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	C	2	
Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	0	
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
	Adjoint technique	C	5	2
Filière sportive			5	0
Educateurs territoriaux des APS	Educateur Territorial des APS ppal de 1 ^{ère} classe	B	3	
	Educateur Territorial des APS	B	1	
	Educateur Territorial des APS	B	1	
Filière médico-sociale			2	2
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur Ppal de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	
	Educateur Principal de Jeunes Enfants	A	0	0
	Educateur de Jeunes Enfants	A	1	0
Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture ppal de 2 ^{ème} classe	C		1

Filière animation			10	7
Animateur	Animateur	B	1	
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation ppal de 2 ^{ème} classe	C	1	
	Adjoints d'animation	C	8	3 (15,77/35 ^{ème})
				1 (16,83/35 ^{ème})
				1 (20,56/35 ^{ème})
				1 (18,11/35 ^{ème})
				1 (21,10/35 ^{ème})
				1 (20/35 ^{ème})
				1 (31,65/35 ^{ème})
				2 (19,82/35 ^{ème})
Apprenti			1	
Adjoint administratif	Depuis le 19 août 2019	C	1	

➤ Présentation des services :

En 2017, suite à la fusion des trois Communautés de Communes, les services de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ont été réorganisés.

Il a été choisi de maintenir la majorité des agents sur leur pôle d'origine (Châtillon-Coligny, Bellegarde, Lorris).

En 2018, des postes nouveaux ont été créés (tourisme, culture, Plui...). Des agents ayant quitté les effectifs ont été remplacés.

En 2019, les agents des offices de tourisme ont été intégrés aux effectifs de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes ayant repris la compétence « sport scolaire », un éducateur sportif de la Commune de Châtillon-Coligny est venu renforcer l'équipe et intervient dans les écoles du châillonais.

- La Direction Générale des Services (DGS) est confiée à Delphine Courbier. En plus d'être le lien privilégié entre le Président, Albert FEVRIER et les services, elle supervise le service Communication, et les Ressources Humaines. Suite au départ de Madame Virginie FIERDEPIED, le 1^{er} octobre 2020, les services ont dû être réorganisés.

Madame Delphine COURBIER a alors repris la supervision d'une grande partie des services à la population comprenant le service des sports, les services enfance (Centres de Loisirs, Halte-garderie, Relais Assistantes Maternelles) et le Service de Loisirs pour les Adolescents. La DGS supervise également le service Administration Générale (décisions et arrêtés du Président, délibérations du Conseil Communautaire) assuré par Lucie Beluche en collaboration avec Amandine Denfert. Mme Delphine COURBIER supervise également les Maisons de services à la population, celle de Bellegarde, animée par Suzan Erol ayant ouvert ses portes en janvier 2018. Mme COURBIER est également l'interlocutrice des Maisons de Santé communautaires. Pour celle de Châtillon-Coligny, à l'arrivée de 2 médecins généralistes, la Communauté de Communes a pris en charge le recrutement pour une année d'une secrétaire médicale, Madame Patricia Morais Geraldès.

- Sandrine WEBER est Directrice Générale Adjointe (DGA) en charge du pôle « Aménagement et développement du territoire ». Elle a sous sa direction, le service financier, le service des marchés publics. Une part importante de ses fonctions est également occupée par le service culturel et la gestion touristique et économique du territoire. Des agents ont été recrutés dans le courant de l'année 2018 dans les domaines du tourisme et de la culture gérés par Emilie Collin et du PLUI sous la responsabilité de Sandrine Letreneuf. Mme Weber supervise également l'agent de développement économique, Naïma Boufedji, mutualisé avec la Communauté de Communes des 4 Vallées. Elle est épaulée pour le secrétariat par Virginie Dorchat et Dondu Arslan.
- Enfin, le pôle « technique » est confié, depuis le 1^{er} octobre 2020 à Nathalie COURILLON, Directrice Générale Adjointe. Elle a en charge les services techniques regroupant la voirie, l'éclairage public, les espaces verts, la maintenance et l'entretien des bâtiments. Elle supervise également le service d'instruction des autorisations du droit des sols ainsi que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- Le service communication est géré par Claudine Hommey. Elle a été rejointe par Maëva Lacroix, apprentie en BTS communication. Ce service émet et organise la diffusion des flyers à vocation culturelle, de l'Intercom', du rapport d'activités. Il tient à jour la revue de presse et gère le site internet.
- Les services techniques sont répartis sur les pôles de Châtillon et Lorris. Ils ont été réorganisés en octobre 2020.

Le service voirie éclairage public est géré par Fabien Edme qui supervise un prestataire extérieur Frank Saunier et Arnault Jossin agent mis à disposition des communes pour la voirie et Yves Moschetti, qui a rejoint la Communauté de Communes le 1^{er} janvier 2020, pour la maintenance de l'éclairage public.

Chaque pôle possède un référent bâtiment/espaces verts. Il s'agit d'Hubert Marchand à Châtillon-Coligny, d'Edouard Vigeant à Lorris et de Pascal Haudiquet à Bellegarde. Ils sont épaulés dans leurs tâches par Jérôme Pommey et Marc Dupaty. Les services techniques comptent également 3 agents d'entretien, Mmes Brigitte Absolu, Béatrice Foucault ainsi que Meryem Majd qui a rejoint nos services en mars 2020, ainsi que le régisseur de l'espace des étangs Helder Brazete.

- Le Service Public d'Assainissement non Collectif sous la responsabilité de Carine Vermet, effectue des diagnostics des installations d'assainissement non collectif (avant et après travaux, diagnostic pour la vente d'un bien immobilier) et organise les campagnes de vidanges de ces installations (en mars, juillet et octobre). Avec l'appui d'Amandine Denfert et Virginie Dorchat.
- Le service Ressources Humaines dont la gestion est confiée à Elodie Houry. Elle est épaulée par Géraldine Eloire notamment pour la gestion des absences (maladie, congés) et des réponses aux candidatures. Ce service gère la carrière des agents qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires (paies, évolution de carrière, formations, congés, retraite...).
- Le Service Financier, composé de Valérie Boin, responsable et Isabelle Asselin agent mis à disposition par une commune veille à la perception des recettes de la Communauté de Communes (dotation, fiscalité, subvention) et assure le paiement régulier des factures aux fournisseurs.
- Le service des marchés publics assure, via Aurore Perrière, le suivi administratif des marchés publics. Ce service a été étoffé par l'arrivée de Dondu Arslan qui apporte également un appui au service financier.
- Le service d'instruction du droit des sols instruit notamment les dossiers de permis de construire et les autorisations de travaux. Il délivre également des certificats d'urbanisme. Il est composé de Nathalie Courillon, responsable du service, ainsi que de Véronique Mokienko, Carine Vermet, Isabelle Asselin et Audrey Martinez. Ces deux derniers agents étant mis à disposition par les communes.
- Le service des sports, se compose de Mathieu Morlet, responsable du service des sports terrestres et bassins du lorriçois et bellegardois et de Jean-Pierre Gomez responsable du bassin de Saint-Maurice-sur-Aveyron et référent sur le châtillois. Mathieu Morlet supervise Morane Perrigault, maître-nageuse au bassin de Lorris, Anita Plassard intervenante sportive dans les écoles châtilloises et Samuel Fontaine pour le sport scolaire lorriçois. Il assure également la responsabilité de l'équipe en charge de la piscine de Bellegarde : 2 agents d'accueil et 3 maîtres-nageurs saisonniers, en période estivale (de juin à août) ; Jean-Pierre Gomez supervise Corinne David responsable du bassin de Châtillon-Coligny et gère le bassin de Saint Maurice-sur-Aveyron.
- Les services de la petite enfance (Centres de Loisirs, Relais Petite Enfance, Halte-garderie, Ateliers parents -enfants) sont supervisés par Valérie Guillon.

Chaque Relais Petite Enfance organise des rencontres avec les assistants maternels et assiste les parents en recherche de ce type de mode de garde. Les responsables des trois relais sont Valérie Grau, Clémence Svoboda et Armonie Boquet.

- La Halte-garderie « les Petits Poucets » à Sainte-Geneviève-des-Bois accueille les enfants de 3 mois à 6 ans les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h00 à 17h30. La directrice est Adeline Chemin, assistée de Magali Bonnet et Jazia Chouet. Les centres de loisirs, coordonnés par Valérie Guillon sont répartis sur tout le territoire de la Communauté de Communes sur 6 lieux différents (Lorris, Thimory, Varennes-Changy, Nogent-sur-Vernisson, Montcresson et Sainte-Geneviève-des-Bois). Les inscriptions sont prises en charge par Valérie Colapinto pour le lorriçois et par Claudine Hommey pour le Châtillonnais. Les centres sont dirigés par Fanny Lefevre, Sandrine Mercier, Anaïs Minière, Jennifer Payen et Alexandra Domond.
- Le Service de Loisirs pour les Adolescents (SLAC), sous la responsabilité de Florent Jacquet, organise avec et pour les adolescents des activités de loisirs. Gaëtan Hardy et Sophie Dessenon complètent l'équipe. En 2020, Barbara Sterlé est venue renforcer l'équipe.
- L'office de tourisme intercommunal a intégré, en février 2019, trois agents issus des offices de tourisme existant auparavant : Fabienne Grosos et Aude Barthélémy pour le Lorriçois et Morgane Barat pour le châtillois. En saison, des renforts de personnel sont prévus. En 2020, Justine Francisco et Elodie Hillion ont complété les effectifs.
- Un développeur économique, Naïma Boufedji a été recruté en tant qu'agent mutualisé avec la Communauté de Communes des 4 vallées, pour développer le tissu économique de ces deux secteurs.
- En septembre 2019, la Communauté de Communes s'est dotée d'un service prévention où exerce Marina Da Cruz en tant que Conseiller de Prévention.

LES FINANCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Compte administratif 2020 :

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget qui a été voté en début d'année, à savoir le budget primitif. Comme le budget primitif, le compte administratif comporte deux sections :

- > La section de fonctionnement qui indique les charges et produits courants nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes (entretien des équipements publics, des routes et de l'éclairage public, financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, rémunération du personnel...);
- > La section d'investissement qui retrace les opérations d'équipement de la Communauté de Communes (études et travaux d'aménagement ou de construction, acquisitions mobilières et immobilières...).

Les principales recettes perçues par la Communauté de Communes sont : les recettes fiscales (taxes directes locales, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...), les dotations de l'État, les subventions des Collectivités territoriales, les participations des Communes (attributions de compensation) et les revenus du patrimoine (location de bâtiments, vente de terrains à bâtir...).

La Communauté de Communes perçoit les impôts et contributions suivants : la cotisation foncière des entreprises, une part de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, une part de la taxe sur le foncier bâti, une part de la taxe sur le foncier non bâti, une taxe additionnelle sur le foncier bâti, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la taxe sur les surfaces commerciales ainsi que plusieurs allocations compensatrices versées par l'Etat.

Sur l'ensemble de ces ressources, seules trois nécessitent le vote d'un taux d'imposition : la cotisation foncière des entreprises, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Ce sont ces trois taux d'imposition que la Communauté de Communes doit dorénavant fixer chaque année.

Les taux des trois anciens EPCI étant proches, seule la CFE a fait l'objet d'un lissage sur 5 ans. Les 2 autres taux correspondent au taux moyen des taux des 3 anciennes entités :

Cotisation Foncière des Entreprises : 19,12 %

Taxe foncière : 0,061 %

Taxe Foncier non bâti : 2,37 %

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats des principaux chapitres budgétaires du compte administratif 2020 du budget principal de la Communauté de Communes.

BUDGET PRINCIPAL

Recettes de fonctionnement	
Atténuation de charges	31 760,00 €
Produits de services	495 322,87 €
Impôts et taxes	8 564 007,90 €
Dotations, subventions, participations	2 559 651,45 €
Autres produits de gestion courante	119 663,41 €
Produits financiers	0,00 €
Produits exceptionnels	120 932,12 €
Opération d'ordre entre sections	16 527,03 €
Total recettes de fonctionnement	11 907 864,78 €
Résultat fonctionnement reporté	2 018 152,22 €

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractères générales	2 142 245,38 €
Charges de personnel	2 737 968,73 €
Autres charges de gestion courante	2 929 561,78 €
Atténuation de produits	1 626 140,87 €
Charges financières	182 197,53 €
Charges exceptionnelles	386 551,48 €
Opération d'ordre de transfert entre section	612 395,11 €
	0,00 €
<i>Total dépenses de fonctionnement</i>	<i>10 617 060,88 €</i>
Déficit de fonctionnement reporté N-1	0,00 €

BUDGET PRINCIPAL

Recettes d'investissement	
Subventions d'investissement	799 667,25 €
Emprunts et dettes assimilées	208 300,00 €
Immobilisations incorporelles	0,00 €
Dotation, fonds divers et réserves (1068)	351 752,00 €
Excédent fonctionnement capitalisé	2 334 391,81 €
Dépôt et cautionnement reçu	3 050,00 €
Autres immobilisation financières	21 661,97 €
Opération pour compte de tiers	0,00 €
	0,00 €
Opération d'ordre transfert entre sections	617 831,11 €
<i>Total recette d'investissement</i>	<i>4 336 654,14 €</i>
Résultat d'investissement reporté	0,00 €

BUDGET PRINCIPAL

Dépenses d'investissement	
Immobilisations incorporelles	427 905,57 €
Subventions d'équipement versées	296 688,91 €
Immobilisations corporelles	483 097,56 €
Immobilisations en cours	2 714 975,75 €
Subventions d'investissement	194 953,00 €
Emprunts et dettes assimilées	649 988,87 €
Autres immobilisations financières	5 436,00 €
Opération d'ordre entre sections	16 527,03 €
<i>Total Dépenses d'investissement</i>	<i>4 789 572,69 €</i>
Solde d'exécution négatif reporté N-1	1 661 334,39 €

BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En plus de son budget principal, la Communauté de Communes dispose de 6 budgets annexes. Ces budgets annexes sont établis pour certaines activités qui de par leur nature (production de biens ou de services) ne peuvent être comptabilisées dans le budget principal.

Les budgets annexes, dont vous trouverez ci-dessous les comptes administratifs 2020, concernent le SPANC, la MSP de Bellegarde, l'Office de Tourisme, la zone d'activités de Bellegarde, la zone d'activités « Les Haies de Montcresson » et la zone d'activités « Les Rosses ».

SPANC	Investissement	Exploitation
Dépenses	0,00 €	105 900,57 €
Recettes	6 310,65 €	98 559,00 €
Résultat	6 310,65 €	-7 341,57 €

MSP DE BELLEGARDE	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	13 974,93 €	22 840,42 €
Recettes	11 075,77 €	40 489,54 €
Résultat	-2 899,16 €	17 649,12 €

Office de Tourisme	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	9 409,36 €	199 717,16 €
Recettes	15 917,60 €	199 717,16 €
Résultat	6 508,24 €	0,00 €

ZI de Bellegarde	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 701 682,88 €	1 705 059,71 €
Recettes	1 683 132,80 €	1 690 464,92 €
Résultat	-18 550,08 €	-14 594,79 €

Les Haies de Montcresson	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	106 150,00 €	122 532,03 €
Recettes	108 793,03 €	92 944,03 €
Résultat	2 643,03 €	-29 588,00 €

Les Rosses	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	62 330,36 €	62 430,36 €
Recettes	59 330,36 €	62 517,36 €
Résultat	-3 000,00 €	87,00 €

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR COMPÉTENCES

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT PLH :

Par délibération du 5 septembre 2017, la Communauté de Communes a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce document est à la fois un document prospectif, traduisant un projet politique, et un document réglementaire, définissant un cadre légal en matière d'urbanisme.

Il détermine ainsi, à l'horizon d'une quinzaine d'années, des objectifs de développement pour le territoire en matière d'habitat, d'environnement, d'économie, de paysage, d'équipement ou encore de déplacement. Il fixe également des règles d'utilisation du sol et de construction, applicables sur l'ensemble du territoire.

L'élaboration conjointe d'un Programme Local de l'Habitat dote la Communauté de Communes d'une stratégie précise et d'outils opérationnels en matière de logements et d'objectifs résidentiels.

1. La phase diagnostic : de la co-élaboration du portrait du territoire à la définition des enjeux communautaires – 2018-2019

La première phase de travail de diagnostic territorial s'est close au mois de janvier 2019. Engagée devant l'ensemble des élus le 9 avril 2018, les différentes instances de travail (ateliers sectoriels, atelier global et comité de pilotage) ont permis de récolter une diversité de visions du territoire, certaines subjectives et politiques, lors des entretiens communaux notamment, d'autres statistiques ou issues d'enquêtes, réalisées par les bureaux d'études.

2. La construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la communauté de communes à l'horizon 2032, en articulation avec les documents de planification d'échelle supérieure et notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Montargois en Gâtinais.

Ces grandes orientations ont été présentées et débattues en Conseil Communautaire **le 14 janvier 2020**, après avoir été présentées à la grande majorité des conseils municipaux

3. La phase règlementaire a débuté en 2020 : zonage et règlement

L'année 2020 concernant l'avancement du PLUi a fait l'objet d'un travail compliqué, voire perturbé, dû à la période électorale et surtout aux mesures sanitaires auxquelles la 3CFG a dû faire face. Des ateliers supprimés, d'autres en visioconférences faisant apparaître une complexité dans les échanges. Nous avons néanmoins continué les réflexions et ouvert le dialogue pour préparer la seconde phase du PLUi

Date des réunions / Ateliers	Objectifs de la réunion
Réunion publique	22/01/2020
Entretiens communaux – 1 ^{ère} série	Juillet 2020
Comité de pilotage – Reprise de la démarche avec les nouveaux mandats	24/09/2020
Entretiens communaux – 2 ^{ème} série	Octobre 2020
Comité de pilotage « Les grandes orientations du PADD »	23/04/2019
Bilan des entretiens avec les Personnes publiques associées – En visioconférence	24/11/2020
Présentation des principes du zonage/Visio-conférence par groupes de communes	30/11/2020 et 1-4/12/2020

4. La concertation

Dans le cadre de la prescription du PLUiH, des modalités de concertation avec la population ont été définies : publication sur le site internet de la communauté de communes et via le bulletin d'information « L'Intercom », publication dans les bulletins municipaux et les journaux locaux, organisation d'exposition publique où la mise à disposition des éléments du dossier avec un registre de remarques.

En 2020, la concertation s'est articulée autour :

- D'une exposition itinérante au sein des différentes communes qui en ont fait la demande, exposition retraçant la synthèse du diagnostic territorial et le PADD,
- L'ajout régulier de documents dans les 3 dossiers d'information mis à disposition des habitants sur les 3 pôles de la communauté de communes.
- La parution d'articles dans la presse,
- La mise à jour régulière du site internet de la communauté de commune dans l'onglet dédié (Territoire > Projet PLUi>Concertation).
- De publication sur le Facebook et l'application PanneauPocket de la 3CFG et des communes disposant des outils adaptés.



Au cours de l'année 2020, 26 demandes d'administrés ont été enregistrées soit par courrier, soit par mail. Elles viennent s'ajouter aux 29 demandes enregistrées en 2017, 2018 et 2019. Globalement, ces sollicitations concernent des demandes de mise en constructibilité de parcelles privatives.

2017	3
2018	12
2019	14
2020	26
Total	55

5. Le volet « habitat »

Le Plan local d'urbanisme intercommunal vaut programme local de l'habitat (PLH). Cela induit la nécessité de développer, en sus de la réflexion d'urbanisme, la stratégie du territoire en matière d'habitat au travers d'un plan d'actions opérationnel construit avec les partenaires locaux. La traduction de la stratégie en matière d'habitat proposée au sein du PADD se fait à la fois au sein du PLUi via divers outils déclinés sur le plan graphique et écrit et au sein du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) du PLH. Cette nouvelle étape a été finalisée en parallèle de la construction du PADD à la fin de l'année 2019 et le POA validé en 2020.

MODIFICATIONS DE PLANS LOCAUX D'URBANISME

➤ Mise en compatibilité du PLU de Varennes-Changy

Au cours de l'année 2020, des réunions de travail se sont déroulées pour poursuivre la mise en compatibilité du PLU de Varennes-Changy relative au projet de centrale solaire portée par EDF renouvelables. Ces réunions font suite aux avis défavorables de la chambre d'agriculture du Loiret et de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers (CDPENAF).

Après étude spécifique de la qualité des sols et discussions entre les services de l'Etat et de la Chambre d'agriculture, il a été convenu de passer outre l'avis simple de la CDPENAF et d'engager l'enquête publique conjointe de la MECDU et du PC en 2021

➤ **Approbation de la mise en compatibilité du PLUi du Bellegardois le 17 décembre 2019.**

L'objectif étant de reclasser en zone agricole une bande de terre classée par erreur en zone naturelle. L'intérêt de la procédure étant de permettre la réalisation d'une unité de méthanisation portée par un GAEC sur la commune de Villemoutiers au lieu-dit « Bois aux Moines ». Cette procédure a été approuvée le 15 décembre 2020 par le Conseil Communautaire après avis de la commune de Villemoutiers (délibération du 8 décembre 2020).

INSTRUCTION DES DOSSIERS RELATIFS AU DROIT DES SOLS :

Au 1^{er} juillet 2015, l'article 134 de la loi ALUR met fin à la mise disposition gratuitement par l'Etat de services d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes de plus de 10 000 habitants et pour les communes appartenant à des intercommunalités de plus de 10 000 habitants.

La communauté de communes du Bellegardois a créé son propre service instructeur et les communautés de communes du Lorriçois et du Châtillonnais ont créé un service commun.

En 2017, la fusion des 3 communautés de communes a permis la création d'un service sur l'ensemble des 38 communes. L'instruction n'est faite, toutefois, que sur les communes couvertes par un document d'urbanisme (33 sur 38). Reste de compétence état, l'instruction sur les communes de Courdroy, Dammarie-Sur-Loing, Presnoy, Ouzouer-Des-Champs et Saint-Hilaire-Sur-Puiseaux.

1. L'instruction selon les documents d'urbanisme

- 14 communes couvertes par un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : les 12 communes de l'ancien territoire du Bellegardois (Auvilliers-En-Gâtinais, Beauchamps-sur-Huillard, Bellegarde, Chapelon, Fréville-Du-Gâtinais, Ladon, Mézières-En-Gâtinais, Moulon, Nesploy, Ouzouer-Sous-Bellegarde, Quiers-En-Gâtinais, Villemoutiers) et Châtillon-Coligny/Sainte-Geneviève-Des-Bois
- 7 communes couvertes par un Plan Local d'Urbanisme : Lorris, Montbouy, Montcresson, Nogent-Sur-Vernisson, Pressigny-Les-Pins, Saint-Maurice-Sur-Aveyron, Varennes-Changy.
- 12 communes couvertes par une carte communale : Aillant-sur-Milleron, Chailly-En-Gâtinais, Châtenoy, Cortrat, La Chapelle-Sur-Aveyron, La Cour-Marigny, Le Charme, Montereau, Noyers, Oussoy-En-Gâtinais, Thimory, Vieilles-Maisons-Sur-Joudry

2. La vie du service instructeur

Le service instructeur compte 5 agents qui ont en charge d'autres missions

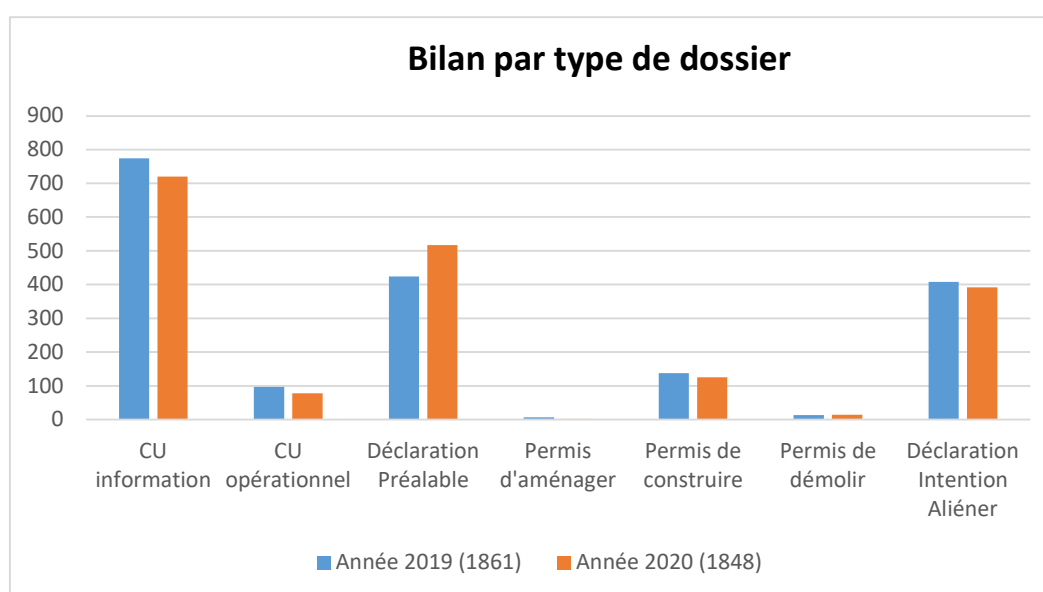
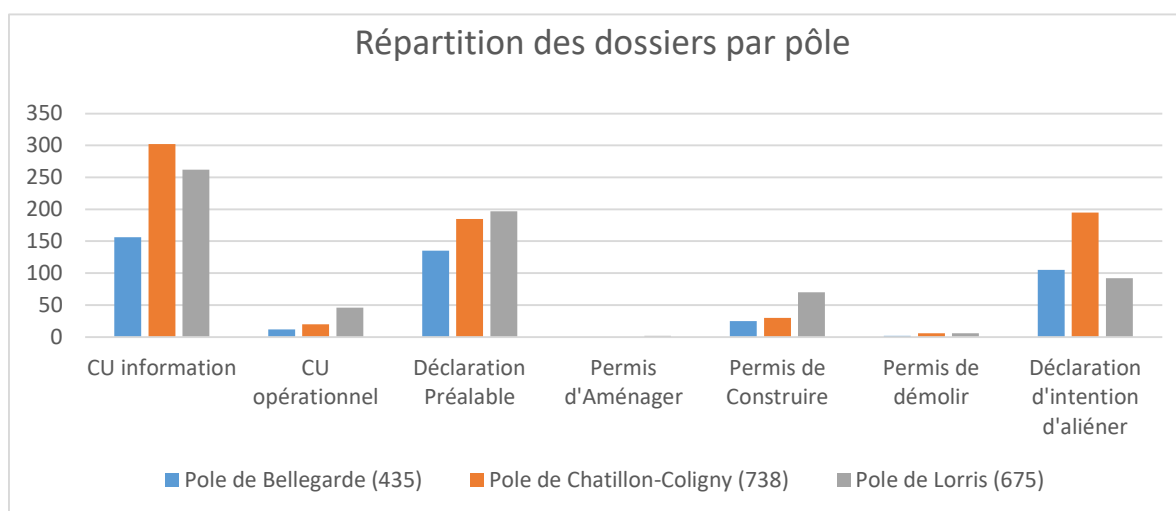
- Nathalie COURILLON, responsable du service, basée majoritairement sur le pôle de Châtillon-Coligny et Directrice Générale Adjointe en charge du technique et du Pôle de Châtillon-Coligny
- Véronique MOKIENKO, basée sur le pôle de Bellegarde et en charge aussi du guichet unique habitat
- Carine VERMET, basée sur le pôle de Lorris, responsable du Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Isabelle ASSELIN, mise à disposition de la commune de Quiers-Sur-Bezone et basée sur le pôle de Bellegarde
- Audrey MARTINEZ, mise à disposition de la commune de Bellegarde et basée sur le pôle de Bellegarde

Les instructrices interviennent sur l'ensemble du territoire en fonction des dossiers à instruire et ne sont pas affectées exclusivement à un pôle.

En 2020, la réunion du club ADS de mars a été annulée et celle de septembre, c'est tenu en présentiel mais avec un effectif limité. Durant la période de confinement du printemps, le service a continué à fonctionner, les mairies ont majoritairement scanné les demandes et adressé par mail les dossiers. Un point « SKYPE » était fait régulièrement pour s'enquérir et échanger sur les problématiques rencontrées durant cette période.

Les conventions signées avec les communes en 2018, établissent le rôle et les interventions de chacune des collectivités (communes et communauté de communes) à chaque étape du dossier d'urbanisme. Un point était prévu en 2020 avec les nouveaux élus mais au vu des circonstances, la réunion a été reprogrammée sur 2021.

3. Le bilan quantitatif 2020 du service instructeur et comparatif 2019/2020



Le nombre de dossiers est globalement identique à celui de 2019 bien qu'au 1^{er} semestre 2020, l'activité a connu une nette diminution liée à la crise sanitaire entre autres. Le 2^{ème} semestre a fait l'objet d'un net accroissement.

4. Le bilan qualitatif

- L'accueil physique a été remplacé en 2020 par de l'accueil téléphonique mais beaucoup de dossiers continuent à être vu avant leur dépôt.
- L'envoi des dossiers via mail aussi bien du côté mairie que du côté « consultation des services » a permis, lui aussi, de réduire les données. Cette pratique a été initiée par la crise sanitaire et le télétravail des agents mais c'est continué ensuite.
- Le dépôt dématérialisé via le portail urbanisme est toujours possible.
- Les permanences de l'Architecte des Bâtiments de France, bien que suspendues durant la période de confinement, ont repris en présentiel. Avec l'arrivée du nouvel architecte, ces permanences sont réparties sur les 3 pôles.

5. Le bilan financier

L'instruction des actes d'urbanisme est facturée aux communes selon 2 critères :

- Au nombre d'actes (PA-PC = 80 €, PD-DP-CUb) = 35 €
- Au nombre d'habitants (0,35 € par habitant)

Les dépenses du service s'élèvent à 118.786,70 € et les recettes à 48.114,85 €

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'activité du Service Développement Economique a été impactée de manière importante par la crise sanitaire COVID 19, et plus particulièrement dans l'accompagnement et le soutien aux entreprises.

Aussi, un certain nombre d'actions ont dû être reportées et d'autres mises en place dans l'urgence pour répondre aux besoins de celles-ci afin de les aider à traverser cette crise économique sans précédent.

Commissions de Développement Economique :

Compte tenu des confinements successifs imposés par le Gouvernement, les Commissions Economiques n'ont pu se dérouler de manière régulière.

Une Commission Economique a pu néanmoins se dérouler le 6 octobre 2020 durant laquelle ont été présentés tous les projets de la Communauté de Communes aux nouvelles équipes communautaires suite aux élections municipales qui se sont déroulées en 2020.

Dispositifs mis en place en direction des entreprises dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 :

Face à la crise sanitaire survenue début 2020, il a été nécessaire que la CCCFG repense ses priorités budgétaires afin de soutenir les entreprises, notamment en les aidant financièrement pour consolider leur trésorerie mise à mal suite aux confinements successifs, le premier du 17 mars 2020 jusqu'à fin mai, le deuxième durant le mois de novembre pour certains et, pour d'autres, jusqu'au deuxième semestre 2022 (CHR et activités évènementielles).

1. Partenariats avec les différentes instances institutionnelles :

- **Signature d'une convention avec le Conseil Régional visant à abonder le Fonds Renaissance créé pour soutenir financièrement les entreprises :**

Ce fonds alimenté par la Région à hauteur de 2,5 M€ pour une part et, pour l'autre part, du même montant par la Banque des Territoires, permet aux entreprises d'obtenir un prêt sous forme d'avance remboursable à un taux zéro à hauteur de 25 % de leur CA de l'année 2019.

La CCCFG a décidé d'y consacrer un budget de 1 €/habitant, soit 27 729 €.

Seules 3 entreprises du territoire ont sollicité l'intervention du Fonds Renaissance.

- **Signature d'une convention avec le Conseil Départemental du Loiret visant à mettre en place un fonds d'urgence pour renforcer les aides aux entreprises :**

La CCCFG a décidé de créer un fonds exceptionnel pour les entreprises de son territoire venant s'ajouter au Fonds régional Renaissance. Le Département, dans le cadre de sa mission de solidarité territoriale, a souhaité accompagner cette démarche en octroyant une subvention supplémentaire pour un montant égal à celle de la CCCFG.

2. Accompagnement des entreprises :

Face à la propagation du virus COVID 19, le Gouvernement a décidé de confiner l'ensemble du territoire, habitants et entreprises, du 17 mars 2020 jusqu'à fin mai 2020.

Un grand nombre d'aides ont été mises en place grâce à la création du Fonds de Solidarité National décidé par le Président de la République dont les montants pouvaient suivre les activités, le nombre de salariés, le CA des entreprises.

Elles étaient composées d'aides financières, de reports ou d'exonérations partielles des charges sociales et fiscales, de la prise en charge de chômages partiels pour les salariés des entreprises et en l'accès au Prêt Garanti par l'Etat négocié avec les banques visant à octroyer des prêts garantis à hauteur de 90 % par l'Etat.

Aussi, devant la difficulté des entreprises à identifier celles auxquelles elles pouvaient prétendre, la CCCFG a décidé de :

- bâtir un questionnaire recensant toutes les difficultés qu'elles rencontraient afin de collecter de manière personnalisée les écueils de chaque entreprise,
- dédier 4 collaboratrices dont les missions étaient de les appeler et de leur faire parvenir ce questionnaire,
- les faire rappeler par 2 collaboratrices suivant leurs activités, celles liées au tourisme et à l'hébergement/restauration pour la première et toutes les autres pour la deuxième avec pour objectif de les renseigner précisément, voire les aider à constituer leur dossier, afin d'obtenir les subventions auxquelles elles avaient droit.

3. Aides aux entreprises durant le 1^{er} confinement :

Un comité d'agrément a été instauré afin d'examiner les dossiers de subventions des entreprises. Il était composé de 2 élus et de 3 permanents.

Il s'est réuni 10 fois durant la période du 15 juin au 31 août 2020, date d'ouverture et de clôture du dispositif.

89 dossiers ont été examinés dont 76 ont reçu une suite favorable pour un montant total de 88 200 € à la charge de la CCCFG hors abondement du Département.

4. Aides aux entreprises durant le 2^{ème} confinement :

Cette subvention a été mise en place suite au confinement des entreprises durant le mois de novembre 2020 pour certaines et, pour d'autres, jusqu'au premier semestre 2022.

77 entreprises ont pu en bénéficier pour un montant total de 51 500 €.

5. Campagne de « click & collect » :

Durant le deuxième confinement, le Gouvernement a autorisé les commerces de proximité à continuer leur activité de manière numérique. Ils avaient le choix de s'équiper de solutions de e-commerce ou de click & collect.

La typologie des commerces du territoire de la CCCFG ayant été prise en compte, la recherche d'un logiciel de click & collect a été effectuée par le Service Economique.

Après examen, une solution qui correspondait parfaitement aux besoins a été choisie.

Une campagne de communication, en collaboration avec la Communauté de Communes des 4 Vallées ayant lancé la même action, a été menée en l'achat d'une demie-page dans les journaux suivants :

- L'Eclaireur,
- Le journal de Gien,
- La République du Centre.

Un accompagnement des commerces a été assuré par le Service Economique pour la création de leur page web ainsi que de leurs vitrines en mettant leurs produits en scène afin de les rendre attractifs.

Ce sont 8 commerces qui en ont bénéficié et une vingtaine qui se sont inscrits seuls.

6. Création d'un groupement de commandes pour les matériels sanitaires :

La CCCFG conjointement avec l'association Pays de Lorris Entreprises a apporté son appui à la création d'un groupement de commandes afin de mutualiser les achats des matériels sanitaires (masques, gels hydroalcooliques...) des entreprises nécessaires à leur réouverture, notamment des commerces, respectant ainsi la réglementation mise en place par le Gouvernement mais aussi répondre aux mesures d'hygiène sanitaire.

Rendez-vous entrepris :

Le Service Economique a assuré 72 rendez-vous avec les entreprises du territoire pour des problématiques diverses dont 16 porteurs de projets dans le cadre de projets de créations d'entreprises.

Commercialisation des fonciers disponibles sur les ZAE :

Une vente a été réalisée dans la ZAE Limetin de Lorris à une société déjà présente et qui souhaitait s'agrandir.

D'autres ont été reportées en raison de la crise sanitaire



Subventions d'aides aux entreprises hors COVID 19 :

La CCCFG a reçu et instruit : 3 demandes d'aide à l'immobilier pour des projets de réhabilitation, d'extension et de construction de bâtiments neufs,





- 1 demande d'aide à la TPE pour un projet d'investissement d'une entreprise déjà existante



- 1 demande d'aide à la TPE pour un projet d'investissement dans le cadre de la reprise d'une boulangerie

Collaboration avec les autres EPCI du bassin de vie :

Les réunions bimensuelles, après une interruption due aux confinements, ont pu reprendre et les travaux engagés se poursuivre. Ils visaient notamment à :

- Mettre en œuvre les actions préconisées dans le cadre de l'étude de marketing de stratégie territoriale menée en 2019,
- Continuer à déployer les opérations inscrites dans le programme Territoires d'Industrie,
- Échanger sur les bonnes pratiques, les projets d'implantation et de développement des entreprises.

Il est à noter que M. Castro, Sous-Préfet, participe désormais aux réunions auxquelles les élus des 4 EPCI sont présents.

Initiative Loiret :

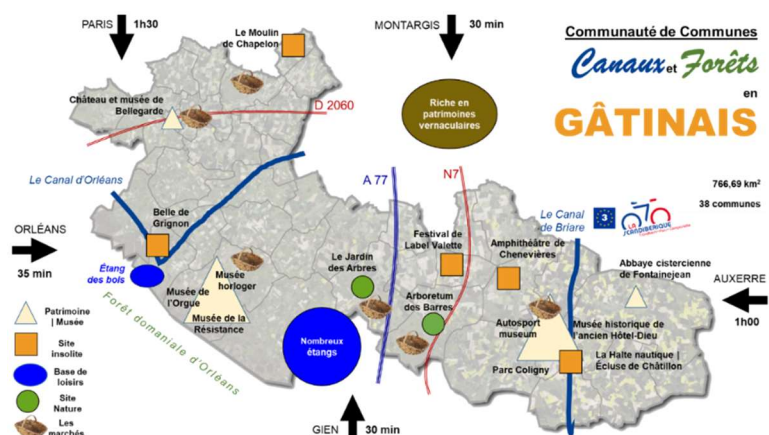
La CCCFG a décidé en 2017 de signer un partenariat avec Initiative Loiret destiné à accompagner et financer des projets de créations et reprises d'entreprises. Le bilan de cette collaboration sur trois années s'établit ainsi :

- 420 800 € de prêts d'honneur accordés,
- 14 créations d'entreprises,
- 18 reprises d'entreprises,
- 89 emplois maintenus ou créés.

TOURISME COMMUNAUTAIRE

L'année 2020 a été marquée à la fois par la crise sanitaire COVID 19 mais aussi par l'arrivée d'une nouvelle équipe d'élus au sein de la commission Tourisme et Culture.

Afin de les familiariser au territoire d'un point de vue touristique, une carte schématique leur a été adressée.



Refonte de la signalétique des sentiers de randonnées

L'un des premiers dossiers traités par la commission est de lancer la refonte de la signalétique des circuits pédestres existants sur le territoire communautaire. Les circuits concernés, sont essentiellement le secteur du Chatillonnais et du Lorriçois.

Sentier de la Rigole - Lorris – 13 km
Sentier des Contrebandiers – Lorris – 15.5 km
Sentier de la Masure – Noyers -10.5 km
Sentier du Hateau – Coudroy – 11 km
Sentier du Petit Château - Coudroy – 9.6 km
Balade de Grignon – Vieilles Maisons – 13 km
Étang des Bois - Vieilles Maisons – 15 km
Les Sauteurs – Montereau - 28 km
Le Gué de l'Évêque – Montereau - 10 km
La Croix le Beurre – Montereau – 12 km
Sentier du Gué des ponts - La Cour Marigny – 7.6 km
Sentier du Solin - La Cour Marigny - 17 km
Sentier de Romaizon – Chailly en Gâtinais - 9.9 km
Boucle des Bourbons – Chailly en Gâtinais – 14 km
Sentier du Sel et des Etangs - Thimory - 9.3 km
Chemin des Bois – Thimory – 9.9 km
La Planche aux Filles – Presnoy – 7.7 km
L'Étang Neuf – Oussoy en Gâtinais – 13 km
La Forêt - Beauchamps-sur-Huillard – 7.8 km
La Plaine – Beauchamps-sur-Huillard – 12.5 km
Le Milleron – Aillant-sur-Milleron – 7.5 km
Les Guénichauds – Châtillon Coligny – 23 km
La Malardièrre - Châtillon Coligny – 16 km
Les Murs du Parc - Châtillon Coligny – 9.6 km
Le Bois de Villemenées – Dammarie sur Loing - 10 km
La Forge – Dammarie sur Loing -14 km
Le Moulin Brûlé – Dammarie sur Loing – 6.5 km
Le Tour de la Chapelle – Chapelle sur Aveyron – 6.5 km
Les Hauts de la Chapelle - Chapelle sur Aveyron - 15 km
La Coulée Charmoise – le Charme – 6.7 km
Les Quatre sapins – Montbouy - 8.3 km
L'amphithéâtre – Montbouy – 14 km
Le Pontmovin – Montbouy – 8.2 km

Les 4 Châteaux – Ouzouer des Champs – 9.7 km
Sentier du Puiseaux – St Hilaire sur Puiseaux – 8.9 km
La Source St Martin – Varennes Changy - 17.6 km
L'Étang de Changy – Varennes Changy - 13 km
L'Ormes au muet – Montcresson – 11 km
La Forest – Montcresson -12 km
La Vallée du Loing – Montcresson – 13 km
Les Aulnes – Nogent sur Vernisson – 7km
Cyprès des Chauves – Nogent sur Vernisson – 14km
Le Cèdre de Bleu – Nogent sur Vernisson – 10km

Les Barbiers – Pressigny les Pins – 7.6 km
Les Vendoises – Pressigny les Pins -7.9 km
Briquemault – Ste Geneviève des Bois – 11 km
Pont de grès – Ste Geneviève des Bois – 8 km
Les Cerisiers – Ste Geneviève des Bois – 18 km
Les Dorsoirs – St Maurice sur Aveyron – 5.9 km
Bellefontaine – St Maurice sur Aveyron – 9.6 km
Chemin de l'abbaye de Fontaine Jean – St Maurice sur Aveyron – 8.8km



Signalétique directionnelle



Balisage peinture

Cette action est développée avec l'aide de personnes bénévoles, actives dans les associations de randonnées, qui effectuent toutes les randonnées dans le but de relever les défaillances sur la signalétique, peinture et balisage poteaux. Le financement de cette refonte se fait en partie par le versement de l'argent de l'ancienne association Office de Tourisme de Lorris.

Les boucles à vélo

Dans la même veine, le PETR a relancé le dossier « Boucles à Vélo » sur l'ensemble du Gâtinais Montargois. Ça a permis à la communauté de communes de revoir les circuits qui avaient été validés par les membres de la commission du mandat précédent.

Le détail du tracé des boucles est réalisé en coopération avec Monsieur MOINEAU, membre actif de cyclotourisme. Sa connaissance de la pratique du vélo ainsi que du terrain a permis de revoir le tracé des boucles avec plus de détail et de pertinence.

Les boucles retravaillées et validées par la Commission Tourisme et Culture :

Boucle Bellegarde
Boucle Étang des Bois
Boucle Musée de la Résistance | Lorris

Itinéraires en Forêts d'Orléans
Boucle Arboretum des Barres
Boucle Vallée de l'Aveyron

Seul, le tronçon « Amphithéâtre de Chenevières » n'a pas été retenu par la commission Tourisme et Culture.

L'étude de jalonnement va être validée par la commission sur l'année 2021.

La Commission Tourisme et Culture n'a pas approuvé la dénomination des boucles, les noms actuels ne sont qu'indicatifs pour le dossier d'étude.

Subvention Aides aux projets d'animation touristique

Chaque année, est proposé aux associations souhaitant réaliser un projet touristique de monter un dossier d'aides.

L'Association Urban Art est la seule association à avoir déposé un dossier de demande de subvention au titre de projets d'animation touristique auprès de la Communauté de Communes pour la saison 2020. Le festival a eu lieu le dernier week-end du mois d'août de 2021.

La commission se prononce favorablement sur le dossier de demande de subvention au titre des projets d'animation touristique sur le territoire communautaire pour « Label Valette Festival #3 ».

Budget prévisionnel : 179 950 €

Montant de la subvention octroyée : 5 000 €

Valorisation du Patrimoine rural du Loiret par le département

Le département du Loiret souhaite mettre en valeur le patrimoine rural et de renforcer leur attractivité touristique. Dans ce cadre, les communes de Montbouy et de Vieilles-Maisons-sur-Joudry ont été désignées « Village de caractère du Loiret » et à ce titre ont reçu un panneau distinctif à installer à l'entrée des communes.

Par ailleurs, les monuments désignés selon une chartre comme monument d'intérêt, en plus des monuments patrimoniaux reconnus, sont spécifiés par des pupitres de lecture :

L'église Saint-Laurent d'AUVILLIERS-EN-GÂTINAIS
Le moulin Gaillardin, CHAPELON
Le site d'écluse de Briquemaut à CHÂTILLON-COLIGNY
L'église Saint Martin de CORTAT
L'église Saint Louis LA COUR MARIGNY
L'échelle d'écluses du Moulin Brulé, la Halle, l'Église à DAMMARIE-SUR-LOING

La Halle et les Vitraux de LADON
Hôtel de Ville, Halle, l'Église Notre Dame de LORRIS
L'église Notre Dame Saint Blaise de MONTBOUY
L'église Saint Léger MONTCRESSON
Les ruines de l'Abbaye cistercienne de Fontainejean à SAINT-MAURICE-SUR-AVEYRON
Le Site de Grignon à VIEILLES-MAISONS-SUR-JOUDRY

Cette remise a été faite par le président de Tourisme Loiret à la Communauté de Communes, pôle Lorris, en juillet 2020, à la sortie du premier confinement.



Tourisme communautaire partie prenante dans les enjeux départementaux et régionaux

➤ La Route de la Rose ADT 45

La Route de la Rose a continué à se développer au cours de cette année si particulière. Le jardin à thème de Quiers-sur-Bezone de s'est vu équipé de l'application KWYS. Par ailleurs, l'Office de Tourisme Gâtinais Sud fait toujours partie de la commission Labélisation concernant les hébergements et la restauration.

Le site internet de la rose a été refait, ainsi les partenaires prestataires sont valorisés à travers ce support de communication : www.routedelarose.fr.



Cette labélisation de la ville de Bellegarde et du jardin de Quiers-sur-Bezone (porte flambeaux sur le territoire communautaire de la rose avec les rosiéristes) est valorisée sur la carte touristique du Gâtinais Sud.

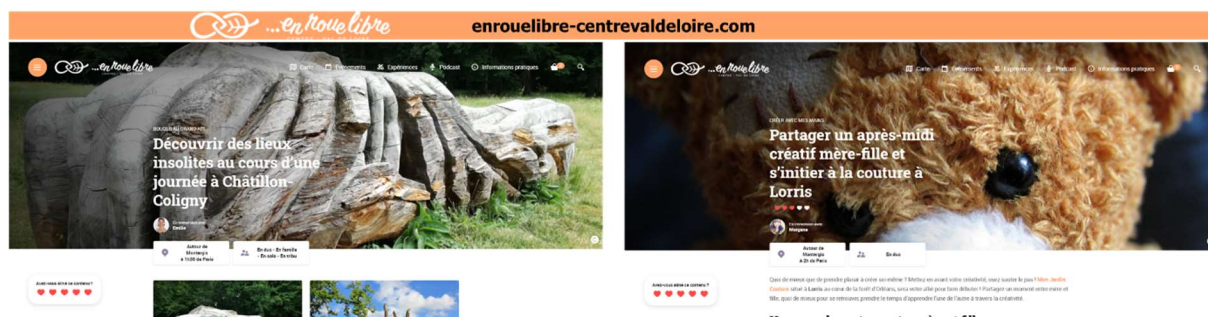
➤ En Roue Libre (Promotion par l'expérientiel)

Le tourisme communautaire est entré dans la démarche « En roue libre », lancée par le CRT, début 2020. Cette démarche a pour objectif de mettre en lumière l'offre « slow tourism » de l'ensemble de la région Centre-Val de Loire en proposant aux clients des expériences où ils prendront le temps.

Les expériences doivent répondre aux valeurs de « En roue libre » : Respecter la nature

- Prendre le temps
- Transmettre
- Favoriser le local

Deux rédacteurs de l'équipe Office de Tourisme ont été proposés au CRT, dont 5 articles ont été publiés sur le site internet « En roue libre », mis en ligne courant 2020 par le CRT.



➤ Le Guide du Routard

Le guide du Routard « Escapades dans le Loiret : de Montargis à Pithiviers » est à l'initiative de 2 territoires du Nord et l'Est du Loiret, les PETR « Beauce Gâtinais en Pithiverais » et « Gâtinais Montargois », pour valoriser et promouvoir le territoire du Gâtinais. Il a été lancé officiellement en septembre 2020, à Bellegarde.

Le guide est sorti en mai 2020, et mis en vente à l'Office de Tourisme Gâtinais Sud, sur les 3 antennes touristiques.

➤ Une année touristique bouleversée par la crise sanitaire

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire. Le lien avec les prestataires s'est renforcé, des démarches ont été menées, des actions lancées.

Au niveau de la Communauté de Communes, en lien avec le service économique, un point a été réalisé avec les professionnels, dont ceux du tourisme. Des financements ont été débloqués, pour les aider financièrement les secteurs les plus touchés. Cette action a été réalisée par le service économique, le tourisme en appui et contact avec les professionnels concernés.

Par ailleurs, la région a lancé des réunions avec l'ensemble des professionnels du tourisme pour pouvoir préparer la sortie du confinement. Afin que les professionnels soient opérationnels, des accompagnements ont été proposés sur différentes thématiques, comme « Accompagner ses prestataires touristiques dans la définition de leur politique tarifaire post Covid-19 » ou bien encore « Mettre en place un scénario de reprise post Covid-19 »... l'ensemble de l'équipe de l'Office de Tourisme a participé aux différentes formations, selon son pôle de compétence.

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

L'Office de Tourisme Gâtinais Sud a 3 bureaux d'Information Touristique, situé à Bellegarde, Châtillon Coligny et Lorris.

Les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme sont :

- D'octobre à avril : du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h0.
- De mai à septembre : du mardi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, ouvert le dimanche de 10h00 à 12h00 sur le site de Châtillon Coligny.

Dans la mesure du possible, les lundis sont ouverts en fonction des ressources humaines disponibles.

Afin d'améliorer le travail interne, dans la mesure où le personnel est amené à travailler au sein des 3 bureaux d'accueil, et assurer l'accueil des différents publics en suivant **les référentiels Qualité Tourisme** et **Classement des Offices de Tourisme**, des fiches de procédure, des modes opératoires ont été développés et mis à la disposition des 3 bureaux pour le personnel y travaillant. Rédaction de :

- 19 Fiches d'instructions
- 34 Modes opératoires
- 34 Modèles de documents
- Guide accessibilité



L'Office de Tourisme est dans la démarche de la « Qualité Tourisme » en vue d'obtenir le classement des Offices de Tourisme.

Le Tourisme, marqué par la crise sanitaire de la COVID 19

L'Office de Tourisme a été fermé au public une partie de l'année. Lors du premier confinement, l'équipe a réalisé du télétravail et a assuré un lien avec le public et les prestataires via les mails, le phoning ainsi que par le relais d'information pratiques, légales où les réseaux sociaux, la newsletter ont été très utilisés par les membres de l'équipe. Une communication spécifique a été mise en place pour assurer les liens avec les prestataires touristiques, des habitants, mais aussi, pour préparer le déconfinement.

Une méthodologie de travail a également été mise en place en internet, au sein de l'équipe de l'office où les réunions en visio se sont généralisées afin de garder du lien entre le personnel.

➤ **En appui aux prestataires (en partenariats ADT 45, service économique de la 3CGF, la région)**

A l'attention des prestataires, l'équipe a valorisé et sensibilisé les actions lancées et menées par les prestataires, en réalisant des newsletters, des publications sur les réseaux sociaux ou encore sur le site internet de l'Office de Tourisme.

- « Aidons nos restaurateurs » : liste des restaurants faisant de la vente à emporter
- Circuits courts, vente directe chez les producteurs.

Relais des informations juridiques sur le site internet créé pendant le confinement à destination des professionnels ainsi que sur les réseaux sociaux, sur une newsletter spéciale COVID, appui et contact des socio professionnels, enquête sur l'impact du COVID, en partenariat avec le service Économie, conséquence financière

➤ **À destination des habitants**

Animation du territoire à travers les supports numériques

- Publications quotidiennes sur Facebook sur la découverte ou redécouverte du patrimoine local CC, les artisans, producteurs
- Publications de photos sur Instagram sur le patrimoine local

Création de jeux :

- Création d'un quizz « Connaissez-vous bien le Gâtinais Sud » : Site internet
- Découvrir le territoire à travers la lecture : « Lecture en Gâtinais Sud » : Site internet
- Création de coloriages, mots cachés, puzzles « Découvrir le Gâtinais Sud en restant chez soi » : Site internet
- Participer à la biodiversité et à la protection des espèces (à l'aide de matériaux simples : Site internet)
- Chasses aux œufs de paques virtuelles sur le site internet de l'Office de Tourisme Gâtinais Sud
- #fenetresur, soutenue par ADN Tourisme initiée par l'Office Métropolitain de Tourisme et des Congrès de Marseille, publication sur les réseaux sociaux de photos des destinations françaises.

➤ **Relance | l'après confinement**

L'Office de Tourisme a préparé la réouverture des Bureaux. Dans ce cadre, le CRT a organisé une réunion avec l'ensemble des Offices de Tourisme de région Centre Val de Loire. La réouverture s'est faite avec l'appui du service Prévention de la Communauté de Communes. Une **référente Sanitaire** a été nommée au sein de l'équipe de l'Office, afin de suivre au mieux les recommandations et le protocole demandé.

Formations suivies par l'équipe de l'Office de Tourisme pour préparer la reprise après le confinement et accompagner les prestataires dans cette démarche. Par ailleurs, l'Office de Tourisme a travaillé en partenariat avec le département pour faire le relai auprès des prestataires pour leur **remettre le KIT Sanitaire** qui leur était attribué.

La communication

L'Office de Tourisme a préparé sa saison 2020 comme chaque année, durant la basse saison. Certaines actions de communication étaient déjà lancées lors du premier confinement, qui ont été finalisées durant cette période.

Pour la saison 2020, l'Office de Tourisme a fait le choix de **créer une carte touristique** de son territoire de compétence. Le reste de la documentation se réalise en interne, mais deux autres documents sont imprimés en extérieur, les **Guides « Restaurants » et « hébergements »**.



La carte touristique et les guides touristiques, supports de communication de l'OT



L'Office de Tourisme s'est équipé en support de communication afin d'être visible et reconnaissable lors d'assemblées, comme les Bourses Touristiques. La documentation a été diffusée auprès des prestataires de l'Office de Tourisme, dans la mesure où la bourse touristique n'a pu avoir lieu en raison de la crise. Une journée entière a été consacrée à cette action.

Un Kakemono a été réalisé, en interne pour la partie graphiste. Également, l'Office de Tourisme a finalisé la réalisation du triporteur à assistance électrique. Il a été réceptionné après la période de confinement.



Le triporteur de l'Office de Tourisme

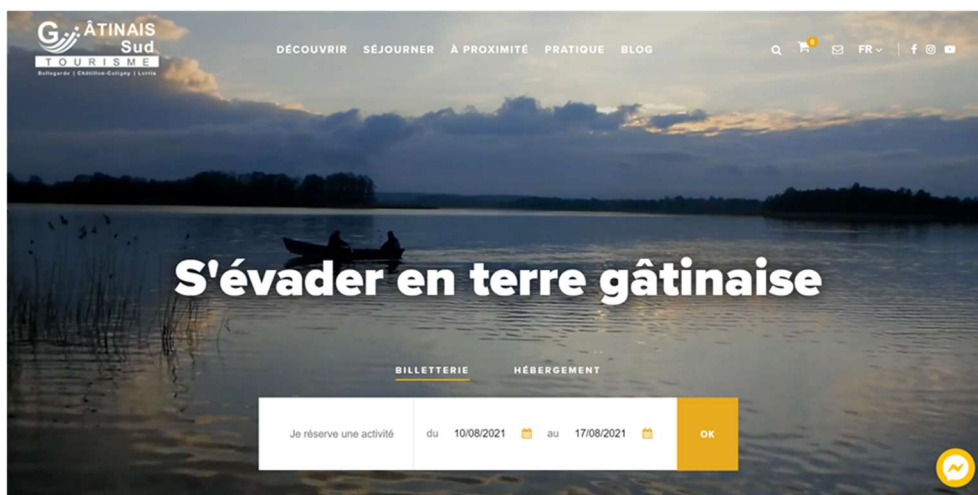
Le Kakemono et la flamme qui permettent de signaler l'OT lors d'événements

La période de confinement a fait évoluer le travail et le lien entre l'équipe mais aussi avec les professionnels du tourisme. Ainsi, l'équipe a mis en place rapidement, un nouveau site internet à destination des professionnels. Ce site internet a permis de relayer les informations d'ordre juridique mais aussi de rassembler par thématiques, les informations essentielles liées à leur travail, comme le classement des hébergements touristiques, et les avantages dont le propriétaire peut en tirer. Ainsi, le site internet pro a été développé plus rapidement que prévu pendant la crise sanitaire.

otpro-gatinais-sud.blogspot.com/



Le site internet de l'Office de Tourisme a également évolué pendant le second confinement dans le but de séduire et capter un peu plus les internautes, en modifiant la HomePage du site. En Effet, au lieu d'avoir un défilé de photos, il a été décidé d'y insérer un film. Un film court a été monté grâce à des rushs libres de droit générique, des bouts de films que nous avons en notre possession, mêlés à des photos que nous avons prises. Une fois finalisé, il a été inséré sur le site internet.



Afin de bien valoriser le site internet ainsi que de mettre à disposition l'information touristique, facilement, rapidement et à tout moment, un QR Code a été installé sur les entrées des bureaux touristiques. D'autres QR Codes ont été développés pour que les touristes puissent consulter la documentation souhaitée.



Des petits articles d'humeur ont été publiés proposant des découvertes à faire sur le territoire communautaire mais aussi des idées cadeaux, confection en fonction de la période de l'année. Ces articles sont publiés sur le site internet dans la rubrique « Blog », classés par thèmes. Pour informer, une newsletter touristique est adressée aux abonnés où un lien est généré vers la page de l'article.

La newsletter Pro a également été revue lors de la période de confinement. Elle s'est simplifiée et adaptée pour les « flash infos » mais aussi, elle est réalisée à même le logiciel, dans le cœur de mail et non en pièce-jointe, ce qui évite les pièces-jointes « les non ouvertes ».

➤ **Activité numérique 2020**

La fréquentation du site internet a bondi lors de l'annonce du premier confinement, il en est de même pour les réseaux sociaux de l'Office de Tourisme. Un gros travail de visibilité et d'animation numérique a été fait par l'équipe.

La fréquentation au sein des BIT

La fréquentation de l'Office de Tourisme est présentée sur les mois de juin, juillet, août et septembre. Le mois de juin correspond au mois de dé-confinement de l'Office et à la réouverture des Bureaux. Le dernier Bureau à ouvrir a été celui de la halte nautique (fin juin). En effet, il a fallu que l'office déménage ; le bureau du cœur de ville n'étant pas adapté pour les mesures sanitaires.

Sur la saison 2020, il est noté une baisse importante des étrangers. La crise sanitaire mettant un frein pour la venue de ce public. Par ailleurs, l'année 2020, en plus de subir la crise sanitaire a subi deux canicules, fin juin et fin juillet. Ces périodes de chaleur impactent la fréquentation des sites.

➤ **Hors les Murs**

Afin de capter les visiteurs, l'Office de Tourisme s'est également positionné sur des moments forts du territoire, en réalisant du Hors les Murs :

- A l'Arboretum des Barres lors de son ouverture en mai
- le week-end des Nuits de l'arbre en août

- Les Journées de l'Arbre, en octobre
- Les Journées du Patrimoine à Grignon en septembre
- Au Festival Label Valette, en août



Commercialisation Promotion

➤ **Création des circuits groupe par l'office de tourisme**

L'Office de Tourisme Gâtinais Sud a travaillé sur des circuits Groupes.

Ces offres packagées sont mises en place afin de faire découvrir le territoire facilement, rapidement et de façon ciblées pour un public qui n'a pas l'habitude de fréquenter les Offices de Tourisme.

Pour l'Office de Tourisme, cela permet de mettre en avant les sites du territoire pouvant accueillir des groupes, de les promouvoir d'une manière différenciée et ainsi de communiquer d'une autre façon sur des publics cibles en développant une brochure spécifique.

Cette démarche est réalisée avec l'aide de Tourisme Loiret qui dispose de l'immatriculation pour la commercialisation.

➤ **Visite guidée**

L'Office de Tourisme a développé une visite guidée sur la commune de Lorris suite à la demande de l'école primaire de la commune. L'Office a proposé dès le mois d'octobre 2020, une visite guidée, pour 3 classes CM1 & CM2 en octobre. Cette offre est aujourd'hui proposée pour le public individuel mais aussi groupe, lors des vacances scolaires et pendant la saison estivale. L'animation est organisée les mercredis après-midi à 15h00, à partir de 5 personnes (Max : 30 personnes).

Il est à noter que l'offre n'est adaptée au public à mobilité réduite.



Les tarifs mis en place :

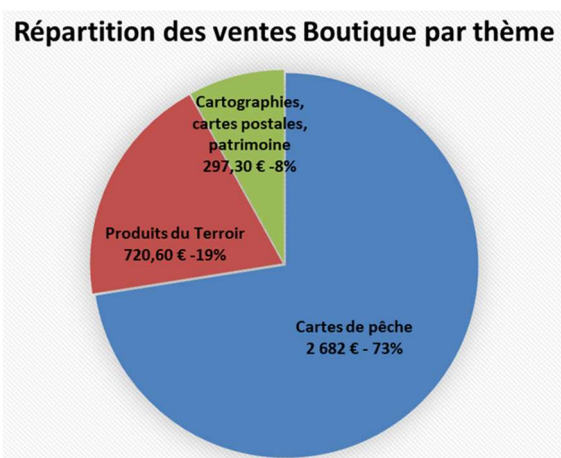
- Individuel : 3,50€
- Demandeurs d'emploi, étudiant, -12 ans : gratuit
- Groupe : 2,50€/pers

➤ **Boutique**

Suite à la fermeture des bureaux d'accueil, les ventes de la boutique ont surtout repris à partir de juillet.

De nouveaux produits ont été proposés à la vente sur 2020, comme le « Guide du Routard », le livre du musée de Coligny « Gaspard II de Coligny », ou encore les « Créa de Pauline ».

Les cartes de pêche représentent 73 % du chiffre d'affaires de l'Office de Tourisme.



Pour les produits du terroir, les meilleures ventes sont toujours le miel et le cidre, suivi par les savons. Pour les autres produits, ce sont les cartes postales et le Guide du Routard « De Montargis à Pithiviers » que les visiteurs préfèrent.



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

La Communauté de Communes est représentée au sein des 3 syndicats d'enlèvement et traitement des ordures ménagères qui interviennent sur son territoire :

- Le SICTOM de la région de Châteauneuf sur Loire pour les communes du Bellegardois et du Lorriçois (sauf Chapelon et Saint Hilaire sur Puiseaux).
- Le SMICTOM de Gien pour les communes du Châtillonnais.
- Le SMIRTOM de Montargis pour les communes de Chapelon et Saint Hilaire sur Puiseaux.

Les déchets collectés par le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire et par le SMICTOM de Gien et qui sont voués à l'incinération sont traités par une autre entité, le SYCTOM de Gien, auquel adhèrent les deux syndicats.

En 2020, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) votés par la Communauté de Communes (délibération du 16 Juin 2020) s'élèvent à :

- 11,75 % pour le SMIRTOM de Montargis, pour un produit attendu de 38 740 €
- 13,15 % pour le SMICTOM de Gien, pour un produit attendu de 1 325 123,03 €

Par délibération en date du 24 septembre 2019, la Communauté de Communes a décidé, pour des raisons de clarification auprès des usagers, d'abandonner le régime dérogatoire de perception de la REOM en lieu et place du SICTOM de la Région de Châteauneuf. Dès lors, à compter de 2020, le SICTOM a procédé à la facturation de la redevance et émis les titres correspondants.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

La Communauté de Communes adhère, au titre d'une compétence facultative « gestion des cours d'eau » à deux syndicats : le SIVLO (Syndicat intercommunal des Vallées du Loing et de l'Ouanne) pour 33 communes et au syndicat du Fusin pour 5 communes du Bellegardois d'autre part.

La compétence GEMAPI est devenue une compétence obligatoire des EPCI depuis le 1^{er} janvier 2018.

Compte-tenu de la crue survenue en 2016 sur le bassin du Loing, et afin de favoriser l'exercice de la compétence à l'échelle hydrographique du bassin versant du Loing qui s'étend sur les départements du Loiret, de la Seine-et-Marne et de l'Yonne, le préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie a pris l'initiative de délimiter le périmètre d'intervention d'un Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) sur le bassin du Loing. 18 EPCI sont concernées par cet EPAGE.

Il s'agit d'un syndicat intervenant dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leur territoire comprises dans le bassin du Loing et de ses affluents.

Ce syndicat créé à compter du 1^{er} janvier 2019 a pour vocation d'exercer pour le compte de ses membres la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), regroupant les missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- La défense contre les inondations.
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

En 2020, la Communauté de Communes a contribué à hauteur de 83 370 € au fonctionnement de l'EPAGE.

De plus, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais adhère au Syndicat mixte de l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Seine Grands Lacs se pour l'élaboration d'un programme d'actions de prévention des inondations appelé PAPI d'intention du Bassin du Loing.

En 2020, la contribution de la Communauté de Communes à l'EPTB Seine Grands Lacs est de 4 861,20 €.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

SOUTIEN AUX ACTIONS FAVORISANT L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT : GESTION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC SUR LE SITE DE L'ARBORETUM DES BARRES



➤ Fréquentation

Depuis le mois d'Avril 2019, la Communauté de Communes, signataire d'une convention de transfert de gestion, gère l'accueil du public à l'Arboretum National des Barres.

En 2020, du fait de la situation sanitaire, la saison d'ouverture au public n'a débuté qu'en juin 2020. Aussi, la décision a été prise d'augmenter l'amplitude d'ouverture à 2 week-end par mois. Malgré l'annulation de certaines périodes, le nombre de jours d'ouverture a été maintenu à 25 jours.

Malgré le contexte sanitaire, la fréquentation de l'arboretum a été très satisfaisante : 4625 visiteurs sur les 25 journées ouvertes au public, y compris journées de l'arbre, contre 2999 en 2019, soit une moyenne de 185 visiteurs par jour (120 en 2019). A cela s'ajoutent les 345 visiteurs reçus par Ecolokaterre, hors jours d'ouverture, soit un total de **4 970** visiteurs.

➤ Animations

Durant la saison des animations ont pu être proposées au public :

Le week-end du 11 au 14 juillet, des artisans locaux sont venus exposer leurs œuvres et faire des démonstrations de leur savoir-faire : sculpteur de pierre, tourneur sur bois, etc.

Le lundi 13 juillet, un après-midi consacré à l'aromathérapie : **la Phytothérapie/la Gemmothérapie** : la notion de principe actif d'une plante médicinale et les différentes formes galéniques, le choix de la plante et de sa forme galénique pour une efficacité optimale. **L'Aromathérapie, l'Hydrolat, l'Eau florale** : Leurs différentes utilisations pour bénéficier de leurs bienfaits. **La Psycho-énergétique** : la notion d'énergie dans toute chose et les répercussions sur l'organisme et la santé. Les énergies la nature (arbres, eau, pierres de Lithothérapie) et notre propre énergie (chakras, pensées et émotions).

Le week-end du 29 et 30 Août : Animation culturelle et artistique « La Vie en Rose » : Expositions d'artistes et d'artisans autour du thème de la rose (arts plastiques, théâtre, art textile, art floral, art musical, conférences, art culinaire, art de la table) et conférence (causeries autour de la Rose. Personnages costumés « La Légende des Roséïdes » présentée par l'Association Organza. La Compagnie « L'encre du Temps » nous a présenté « Le Rosier d'Adèle » une pièce policière.

Le Samedi 29 Août : Atelier de l'Association Épilepsie la vie d'abord : garantir l'insertion, créer des services, représenter les patients, accompagner, informer, partager, sensibiliser le grand public, favoriser l'inclusion et collecter des fonds, représenté par Monsieur Philippe Moreau.

Le Samedi 29 Août : Concert du Groupe So Far So Good : groupe du Montargois composé de six musiciens issus d'expériences musicales diverses. Le Groupe habitué à des scènes locales du Loiret et de l'Yonne, il est composé d'un guitariste, un bassiste, un batteur, un saxo-clavier, une chanteuse et un chanteur. Le répertoire s'articule autour des grands standards de la Soul, du Funk : Otis Reading, James Brown, Ray Charles, Janis Joplin, Tina Turner, etc.

Les 3 et 4 Octobre se sont déroulées les traditionnelles journées de l'Arbre. A cette occasion la communauté de communes a proposé un spectacle d'une grande qualité « l'Homme qui plantait des arbres », par la Compagnie le Tir et la Lyre, auquel devait initialement participer Hubert REEVES, qui malheureusement n'a pu être présent.

➤ **Fonctionnement**

Pour assurer la mission d'accueil du public sur ce site emblématique, la Communauté de Communes s'adjoit les services de plusieurs partenaires :

- L'association Patrimoine Naturel de France, qui par la mise à disposition de son agent de Développement Marie DEGAEY, assure l'accueil du public, l'organisation des Journées de l'Arbres et la gestion de la régie ;
- L'association Ecolokaterre, assure les visites guidées de groupes en dehors de journées d'ouverture et les visites proposées lors de journées d'ouvertes au public ;
- L'association APAGEH : renforce les services techniques de la Communauté de Communes pour l'entretien des espaces ouverts au publics, l'ONF ayant la charge de l'entretien des collections ;
- De plus de nombreux artisans ont accepté de se relayer au sein de la boutique pour proposer sur chaque période d'ouverture des produits locaux aux visiteurs. Parmi eux, la pépinière « un Jardin plus que Parfait » va tenter de procéder à des prélèvements sur les collections pour de nouveau proposer des plantes issues de l'Arboretum à la vente ;

➤ **Situation financière**

Le montant total des dépenses 2020 s'est élevé à 179 604 €, le montant des subventions (Etat, Région, Département et EPCI partenaires) à 138 000 €, les entrées et redevances des exposants le jour de JDA représentent 20 441 €. En 2020, le reste à charge pour la Communauté de Communes est de 21 163 €.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

La Communauté de Communes gère depuis le 1^{er} Janvier 2017 des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire reconnus d'intérêt communautaire par délibération en date du 25 septembre 2018, à savoir les équipements accueillant les effectifs scolaires d'au moins 5 communes du territoire de la Communauté de Communes, soit les équipements suivants :

- ✧ L'école maternelle et le restaurant scolaire de Bellegarde
- ✧ L'école élémentaire et le restaurant scolaire de Bellegarde
- ✧ L'école maternelle et la garderie de Ladon
- ✧ L'école élémentaire et le restaurant scolaire de Ladon
- ✧ L'école élémentaire et le restaurant scolaire de Quiers-sur-Bezonde

Le budget de fonctionnement consacré à ces bâtiments en 2020 s'élève à 176 064,29 €.

Le budget d'investissement, hors opération de réhabilitation de l'école de Ladon 40 485,94 €.

LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE LADON



La Communauté de Communes, dotée de la compétence construction, aménagement, entretien et gestion des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire accueillant les effectifs scolaires d'au moins 5 communes du territoire de la Communauté de Communes, a élaboré un programme de réhabilitation de l'Ecole Elémentaire de Ladon.

Ces travaux consistent en la démolition/reconstruction de bâtiments permettant l'accueil de 6 salles de classe, une salle de motricité, une infirmerie, un bureau de direction, une salle des maîtres, un bureau RASED, une salle d'art plastique.

Sont également intégrés au projet la réhabilitation des espaces de restauration scolaire, la chaufferie, les espaces extérieurs.

Ce projet est conçu en tenant compte des problématiques de circulation et de stationnement dans le bourg de Ladon. L'estimation du coût des travaux s'élève à 2 220 000,00 € HT (base + option).

Suite au lancement d'une procédure de concours restreint, pour le choix du maître d'œuvre, et après analyse par notre Assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet Avenisia, le jury de concours réuni le 4 mars 2020 a retenu le cabinet Vincent Bourgoin Architecture, pour une mission de base, une mission de diagnostic et une mission de coordination qui sera réalisée par un des membres du groupement, le cabinet ECI.

Après négociation, le montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 262 200 € HT pour la mission de base, 20 000 euros HT pour la mission DIA, et 43 200 € HT pour la mission OPC, soit un total de 325 400,00 € HT et un taux de rémunération de 11,5 % appliqué sur la mission de base.

Durant l'année 2020, le Cabinet d'Architectes a procédé aux études préalables, a présenté au comité de suivi du projet l'Avant-Projet Sommaire ainsi que l'Avant-projet Détaillé. Par délibération en date du 15 décembre 2020, le conseil communautaire s'est prononcé pour autoriser le dépôt du permis de démolir en phase préparatoire du projet, de plusieurs bâtiments tels que l'ancienne caserne de pompier, des préaux etc... Cette phase de démolition devant être engagée début 2021 pour permettre la réalisation d'un diagnostic archéologique sur ce site.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La Communauté de Communes assure la gestion et l'entretien d'un certain nombre d'équipements sportifs, sur l'ensemble du territoire ; est reconnu d'intérêt communautaires par délibération en date du 25 septembre 2018 tout équipement sportif actuel ou à créer s'il répond aux deux critères alternatifs suivants :

1. Equipement destiné à l'apprentissage de la natation au bénéfice du public scolaire.
2. Equipement sportif couvert favorisant la pratique multisport des publics scolaires et collégiens à raison d'un équipement de même nature pour une même commune permettant de contribuer au développement de la politique sportive définie par la Communauté de Communes.
3. Soit les équipements suivants :
 - Le bassin de natation sis à Lorris,
 - Le complexe sportif et dojo sis à Lorris,
 - Les salles sportives intercommunales sis à Varennes-Changy,

- Le Gymnase sis à Châtillon-Coligny,
- Le dojo sis à Chatillon Coligny,
- Les Bassins d'Apprentissage Fixes sis à Châtillon-Coligny et à Saint-Maurice-sur-Aveyron,
- La piscine de Bellegarde.

Ces équipements, mis à la disposition des Collèges, des écoles, des associations et du public participent au développement et à la pérennisation des activités sportives et éducatives sur le territoire intercommunal.

Bilan financier hors charges de personnel

Equipement	Dépenses de fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Gymnase de Varennes	33 353,13 €	2 988,95 €
Complexe sportif de Lorris	73 702,38 €	4 204,12 €
Bassin de Natation de Lorris	105 327,68 €	14 322,51 €
Gymnase/dojo Châtillon	39 582,85 €	1 307,46 €
BAF de Châtillon	53 334,04 €	826,24 €
BAF de St Maurice sur Aveyron	42 334,99 €	2 131,50 €
Piscine de Bellegarde	99 069,19 €	20 207,50 €

ÉQUIPEMENTS CULTURELS :

Par délibération du 25 septembre 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé sur la définition de l'intérêt communautaire concernant les équipements culturels (2 équipements culturels étaient de gestion communautaire avant la fusion).

Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels suivants :

- 1) Tout équipement initié par la Communauté de Communes, ayant fait l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité technique et financière préalable, et associant plusieurs collectivités publiques au financement de son investissement et/ou de son fonctionnement ;
- 2) Tout équipement caractérisé par son caractère unique et innovant, sa pertinence par rapport à l'existant sur les territoires limitrophes ;
- 3) Equipement destiné à l'ensemble du territoire et justifié par l'existence d'un projet véritable et cohérent d'animation, soit les équipements suivants :
 - Espace Colette à Sainte-Geneviève-des-Bois.
 - Equipement socioculturel communautaire à Nogent sur Vernisson, dit Espace des Etangs.

Les charges de fonctionnement hors charges de personnel de ces 2 équipements s'élèvent pour l'année 2020 à :

- Espace Colette : 18 988,10 €
- Espace des Etangs : 21 694,79 €



POLITIQUE DU LOGEMENT/HABITAT

LE GUICHET UNIQUE :

Le service a poursuivi ses missions en 2020 : l'accueil du public (le plus souvent sans rendez-vous préalable), l'enregistrement des demandes de logement social (*), les contacts réguliers avec les bailleurs sociaux, lors notamment de propositions de candidatures de logement avant commission d'attribution.

ETUDE SUR LE BÂTI VACANT

La Communauté de communes a engagé en 2020 une étude spécifique sur le bâti vacant en lien avec les étudiants du MTU de Tours.

En partenariat avec le PTER Montargois Gâtinais, une permanence du service Eco-Habitat a été organisée, à compter du 3 novembre 2020, chaque 1^{er} mardi en matinée du mois sur notre territoire (soit 3 rendez-vous).

🔗 **Perspective 2021** : dans le cadre de la mise en place d'actions en lien avec la politique de l'habitat :

- Engagement d'une étude pré-opérationnelle préalable à la mise en place d'une OPAH.
- Conclusions sur l'étude « Bâti vacant ».
- Permanence du service Eco-Habitat du PTER Montargois Gâtinais sur le pôle de Châtillon-Coligny.
- Organisation de la « caravane de la rénovation » en Septembre 2021.

CRÉATION ET AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



PROGRAMME DE TRAVAUX 2020 SUR LA VOIRIE COMMUNALE TRANSFÉRÉE :

Le Président a attribué par décision (conformément à l'ordonnance du 1^{er} avril 2020), les lots relatifs au programme de travaux de voirie 2020 à la charge de la Communauté comme suit :

- Lot1 « pôle de Bellegarde » Entreprise VAUVELLE pour un montant de 310.193,40 € HT
- Lot2 « pôle de Chatillon Coligny » Entreprise EUROVIA pour un montant de 382.820,60 € HT
- Lot3 « pôle de Lorris » Entreprise VAUVELLE pour un montant de 428.457,00 € euros HT

Soit un montant total du marché était de 1.121.471 € HT.

En complément et dans le cadre d'un groupement de commandes approuvé par les communes, le Président a décidé d'attribuer 9 lots relatif au programme de travaux de voirie 2020 à la charge des communes comme suit ;



- Lot 4 – Commune de Beauchamps-Sur-Huillard - aménagement de la place de l'église, attribué à l'entreprise Vauvelle pour un montant HT de 73.519 € HT
- Lot 5 – Commune de Quiers-Sur-Bezonde - création de trottoirs allée des Fossardieres, attribué à l'entreprise Vauvelle pour un montant HT de 4.820 € HT
- Lot 6 – Commune de CHATILLON COLIGNY – Réfection des trottoirs Rue Bellecroix attribué à l'entreprise Vauvelle pour un montant HT de 8.210 € HT
- Lot 7 – Commune du CHARME - Aménagement de chemin de la renaude attribué à l'entreprise Vauvelle pour un montant HT de 3.020 €
- Lot 8 – Commune de Montbouy – Réalisation d'un réseau d'eau pluviale attribué à l'entreprise Vauvelle pour un montant HT de 6.435 €
- Lot 9 – Commune de PRESSIGNY-LES-PINS, réalisation d'un enduit Rue de la Mivoie, attribué à l'entreprise Vauvelle pour un montant de 3.087 € HT
- Lot 10 – Commune de Sainte-Geneviève-Des-Bois - aménagements rue de l'Eglise et rue de la Croix Montet attribué à l'entreprise Vauvelle pour un montant de 16.054 € HT
- Lot 11 – Commune de COUDROY – aménagement de trottoir, route de Choiseau, attribué à l'entreprise Vauvelle pour un montant HT de 52.155 €
- Lot 12 – Commune de LORRIS - Aménagements du chemin aux cochons et du chemin Vert, attribué à l'entreprise Vauvelle pour un montant HT de 124.278 €.

TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA VOIRIE COMMUNALE TRANSFÉRÉE :

La communauté de Communes a confié à l'entreprise BOUHET (71 – DIGOIN) 15 journées d'intervention pour la réalisation d'enrobé projeté sur différentes communes du territoire pour un montant de 35 100 euros HT.



L'entreprise ENROPLUS (45, LE BARDON) a effectué 15 journées d'intervention pour la réalisation de pontage de fissures sur différentes communes du territoire pour un montant de 43.333,50 € HT.



La communauté de communes a fourni de l'enrobé froid aux communes par 3 entreprises locales afin d'effectuer les travaux en régie pour un montant de 17.126,88 € HT.

TRAVAUX DE FAUCHAGE

Les travaux de fauchage sont réalisés, en grande partie, par les communes, dans le cadre de conventions de mise à disposition de services ; la Communauté de Communes rembourse dans ce cas sur présentation de justificatifs d'intervention des services communaux. Le montant remboursé aux communes en 2020 s'élève à 213 363,19 €

Pour les autres communes, des prestataires de services sont retenus par lots géographiques.

Pour l'année 2020 4 entreprises ont été retenues réparties sur 10 secteurs : L'entreprise ELIBAST, l'entreprise STN MAYNADIER, l'entreprise CARROUET, l'entreprise SELSCHOTTER. Le montant total du marché s'est élevé à 79 891,63 € T.T.C.

Le montant total du budget consacré à la voirie en 2020, hors charges de personnel communautaire : 1 753 692,476 T.T.C.

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

PETITE ENFANCE : LA HALTE-GARDERIE - LES PETITS POUSETS

Elle se situe à l'Espace Colette, Chemin de Rivière à Sainte-Geneviève-des-Bois.

La halte-garderie propose un accueil non permanent collectif et occasionnel des enfants âgés de 4 mois à moins de 6 ans non scolarisés ou en situation de handicap, sans conditions de ressources ni d'emploi. Sa capacité autorisée est de 16 enfants le matin et de 11 enfants l'après-midi (selon capacité du dortoir).

Elle est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 17h30.

La Halte-garderie est fermée le mercredi, les jours fériés et les périodes de vacances scolaires.

Ce service a pour but de sociabiliser les enfants, favoriser la séparation en douceur, mais aussi de permettre aux parents de faire des démarches, de se rendre à des rendez-vous etc.

Trois professionnelles de la petite enfance accueillent les enfants. En 2020, la directrice qui est en congé maternité, est remplacée par Mme Valérie GUILLON et l'équipe renforcée par Mme Valérie GRAU (animatrice du RPE de Bellegarde).

32 enfants, dont 28 sous contrat régulier, fréquentent la structure sur une totalité de 100 jours d'ouverture, ce qui représente un taux d'occupation de 46%.



LES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM)

- **De RAM à RPE**

La loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (ASAP), publié au Journal Officiel en décembre 2020, a permis de faciliter certaines démarches du quotidien. C'est dans ce cadre que les Relais d'Assistant Maternel (RAM) se sont transformés en Relais Petite Enfance. Malgré l'évolution de sa dénomination, les missions restent inchangées.

- **Les missions des RPE**

Pour rappel, voici les principales missions des Relais : Informer, Orienter, Accompagner, Ecouter, Animer. Ce service s'adresse aux parents et futurs parents, professionnels de l'accueil individuel (les assistants maternels et les garde à domicile), les enfants confiés aux assistants maternels et/ou aux gardes à domicile.

Sur le territoire, 3 RPE sont gérés par la Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais :

- **Fonctionnement des RPE**

En raison de la crise sanitaire, l'activité des Relais a été fortement perturbée : des périodes sans animation, la mise en place du télétravail, des protocoles strictes, annulation des rencontres... Ces perturbations liées à la pandémie ont des conséquences sur les chiffres présentés dans ce rapport. La baisse de la fréquentation est expliquée par différents facteurs :

- Les changements d'animatrice des Relais de Lorris et Châtillon-Coligny où les liens de confiance n'ont pu être tissés.
- La fermeture des ateliers dans le cadre des injonctions nationales.
- Les angoisses liées à la maladie.
- Un protocole strict autorisant la participation en atelier de 15 personnes maximum.
- Le refus des parents employeurs que leur enfant puisse aller sur l'extérieur avec d'autres enfants.

Toutefois, ce contexte inédit a permis de mettre en place de nouvelles actions à destination des assistants maternels et des parents :

- Création d'un blog avec une proposition d'activité par jour.
- Mise en place d'une liste d'assistants maternels acceptant les enfants des personnels prioritaires sur les trois Relais.
- Mise en place d'une réunion/entretien en visio.

➤ **RPE PÔLE DE LORRIS**

Le bureau est situé au 146 Rue des Erables 45260 LORRIS ; 02.38.92.64.07 ; rpe.lorris@comcomcfg.fr

En février 2020, une nouvelle animatrice a été recrutée. Le Relais a donc pu retrouver une activité à temps complet permettant une ouverture sur 233 jours (avec et sans accueil du public).

En termes d'organisation, les ateliers d'éveil (en itinérance) sont restés sur la même durant les périodes scolaires :

- Les lundis matins à la garderie périscolaire de Varennes Changy
- Les mardis matins à la garderie périscolaire de Thimory
- Les jeudis matins à la garderie périscolaire de Lorris
- Les vendredis matins sur Lorris, selon les disponibilités des salles : pièce du bâtiment jeunesse, DOJO.

En 2020, seulement 65 séances ont eu lieu. 22 assistants maternels (différents) se sont déplacés sur les ateliers permettant à 83 enfants d'en bénéficier.

Le relais de Lorris dénombre 61 assistants maternels en activité, proposant environ 180 places d'accueil.

➤ **Observatoire des permanences :**

Nombre de rendez-vous physiques lors des permanences : 89

Nombre de listes d'assistants maternels transmises aux parents : 66

Nombre total de contacts (mail, rendez-vous, téléphone) auprès de l'animatrice : 568



Une seule visite a pu être envisageable dans le respect des divers protocoles : la visite d'une ferme pédagogique pour le Relais de Lorris.



➤ RPE PÔLE DE BELLEGARDE

Le bureau est situé au 4 Avenue de la quiétude 45270 BELLEGARDE ; 02.38.90.48.21 ; rpe.bellegarde@comcomcfg.fr

En 2020, le relais a été ouvert 295 jours.

- Sur le pôle de Bellegarde il y a 36 assistants maternels agréés représentant environ 141 places (agrément journée et périscolaires)
- Du fait des conditions sanitaires, les ateliers collectifs ont été organisés uniquement dans la salle du relais de Bellegarde sur 4 matinées par semaine.

135 séances d'animation ont eu lieu en 2020 avec un taux de participation de 63% des assistants maternels.

- Observatoire des permanences :

Nombre de rendez-vous physiques lors des permanences : 74

Nombre de listes d'assistants maternels transmises aux parents : 29

Nombre total de contacts (mail, rendez-vous, téléphone) auprès de l'animatrice : 583



➤ RPE PÔLE DE CHATILLON COLIGNY

Le bureau est situé au 8 Chemin de la Messe 45230 CHATILLON-COLIGNY ; 02.38.93.44.27 ; rpe.chatillon@comcomcfg.fr

En 2020, le relais a été ouvert 193 jours. Suite au changement d'animatrice le relais a été ouvert uniquement les mercredis en janvier et février 2020.

- Sur le pôle de Châtillon-Coligny il y a 73 assistants maternels agréés représentant environ 219 places (agrément journée et périscolaires)
- Des ateliers collectifs sont organisés dans 5 communes sur 4 matinées par semaine : Nogent-sur-Vernisson, Montbouy, Montcresson, La-Chapelle-sur-Aveyron et Sainte-Geneviève-des-Bois. Depuis la fin-mars 2020 (début de la crise sanitaire), les ateliers se déroulent uniquement dans les salles de la communauté de communes de Nogent-sur-Vernisson et Sainte-Geneviève-des-Bois.
- 53 séances d'animation ont eu lieu en 2020 avec un taux de participation de 18% des assistants maternels. Cela a permis à 41 enfants différents de pouvoir participer aux temps d'animation collectif.



- Observatoire des permanences :

Nombre de rendez-vous physiques lors des permanences : 65

Nombre de listes d'assistants maternels transmises aux parents : 43

Nombre total de contacts (mail, rendez-vous, téléphone) auprès de l'animatrice : 715

SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

L'accueil Parents-enfants

Depuis plusieurs années, un accueil parents-enfants 0-3 ans est animé par une professionnelle de la petite enfance, le mercredi matin de 9h30 à 11h30 (sauf vacances scolaires), au 4 Avenue de la Quiétude à Bellegarde.

LES PARENTS VIENNENT CHERCHER EN TANT QU'ADULTE des moments de rencontres entre parents, de l'échange, une vie sociale, des conseils pour adapter les activités en fonction de l'âge de l'enfant, la (re)découverte des activités des enfants en tant qu'adulte.

LES PARENTS VIENNENT CHERCHER POUR LEUR(S) ENFANT(S) de la socialisation, jouer en collectivité, apprendre le partage, préparer l'école et des activités (diversité des activités, ou encore des activités que l'on ne peut mettre en place chez soi). C'est un moment de grande complicité entre le parent et son enfant.

Les ateliers parents enfants sont soumis au même protocole sanitaire que les ateliers RAM au moment de la pandémie : 15 séances seulement sont animées en 2020 contre 33 en 2019.

Un questionnaire à destination des familles du territoire est réalisé afin de recenser leurs attentes en termes d'accompagnement à la parentalité. Seules 200 réponses sont reçues et analysées.

Conclusion de ce questionnaire : un travail en collaboration avec tous les partenaires concernés par cette tranche d'âge est nécessaire afin de proposer un service attendu par les familles, harmonisé sur tout le territoire.

ENFANCE-JEUNESSE

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

La Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais gère plusieurs ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) sur l'ensemble du territoire :

- Mercredi : Lorris, Thimory, Nogent sur Vernisson, et Varennes-Changy
- Petites vacances scolaires : Lorris, Thimory, Nogent sur Vernisson, Varennes-Changy et Sainte Geneviève des Bois ou Montcresson
- Été : Lorris, Thimory, Nogent sur Vernisson, Varennes-Changy, Sainte Geneviève des Bois, Montcresson et les mini camps à Châtillon-Coligny.

Les ALSH offrent des activités ludiques et diversifiées, adaptées aux besoins des enfants âgés de 3 à 12 ans. Les inscriptions se font à la semaine durant les vacances scolaires, à la demande pour les mercredis en périodes scolaires.

L'équipe d'animation est constituée de professionnels compétents, expérimentés et diplômés du BAFA, BAFD, ou équivalence dans le domaine de l'animation, selon les normes exigées par la réglementation DDSC (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Les ALSH fonctionnent de 9h00 à 17h00, avec un temps d'accueil de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.

Pour que l'ensemble des familles puissent accéder équitablement à ce service en fonction de leurs ressources, la Communauté de Communes propose une tarification en fonction des quotients familiaux

Afin d'illustrer les activités menées, voici ci-dessous quelques projets mis en œuvre en plus des activités d'accueil de Loisirs qui se retrouvent dans chacun des ALSH (activités ou projets manuels, jeux collectifs, grands jeux, balade, semaine ou journée à thème...).

Les sorties ayant été très perturbées voire annulées par la COVID 19, chaque centre a fait appel à des prestataires extérieurs qui se sont déplacés : spectacle de magie, de clowns, animateurs sportifs, ferme pédagogique.

Lorris : Une conteuse est venue sur le centre de Lorris menant les enfants vers l'imaginaire. Une sortie à la ferme a émerveillé les plus jeunes. Pour les plus grands, une semaine a été consacrée à la pratique du roller, encadrée par des professionnels. Tous ont pu assister à un spectacle de magie

Châtillonnais : Durant l'été, les enfants ont pu s'initier à l'escrime et à l'équitation lors d'un thème très sportif. Les animaux de la ferme sont venus sur les sites lors de journée festive.

Les thèmes des héros rétros, des 20000 lieux sous la mer, des 1001 nuits ont été abordés tout au long de l'année.

Thimory : Les enfants ont été transportés dans le monde des chevaliers et Princesses, dans le monde de Disney. En février, ils ont eu une initiation au cirque. Halloween a été le thème de la semaine culinaire d'automne.



Varennnes : Les enfants ont voyagé à travers le monde entier, en passant par Fort Boyard, en se transformant en héros de Koh Lanta ou en agents secrets.



Ils ont pu décorer la cantine en fonction de la période : Noël, halloween, ... ou jardiner

La crise sanitaire engendrée par La COVID19 a perturbé le fonctionnement des ALSH : fermeture, maintien de service pour le personnel d'urgence, limitation des effectifs. Les directrices ont dû s'organiser tout au long de cette crise, en appliquant le protocole sanitaire mis en place par la DDCS.

Les mini camps, habituellement organisés au camping de La Lancière, à Châtillon-Coligny ont été annulés.

Bilan de Fréquentation 2020 (moyenne fréquentation/semaine)

Centre	Mercredi	Taux de remplissage	Petites vacances	Taux de remplissage	Juillet	Taux de remplissage	Août	Taux de remplissage
Lorris	30	62%	37	70%	41	85%	23	58%
Thimory	14	40%	18	65%	23	65%	10	50%
Varennnes-Changy	18	44%	33	82%	34	86%	17	77%
Nogent-sur V	30	75%	41	82%	24	74%	18	68%
Ste Geneviève des B	Sans objet		31	79%	24	76%	Sans objet	
Montcresson	Sans objet		Fermeture cause COVID		28	70%	17	82%

Tous les sites n'accueillent pas le même nombre d'enfants et n'ouvrent pas le même nombre de jours.

Les coûts de fonctionnement des ALSH en 2020 (subventions de la CAF déduites)

Lorris	115 691€
Thimory	50 069€
Varennes-Changy	88 159€
Nogent sur Vernisson	100 022€
Montcresson	8 582€
Sainte Geneviève des Bois	12 926€
Bellegarde (subvention à l'association Enfants et Loisirs)	60 000€
TOTAL	435 449 €

Les effectifs ont été largement diminués tout en gardant un nombre d'animateurs conséquent pour assurer la protection sanitaire de tous d'où un coût de fonctionnement plus important qu'en 2019.

LE S.L.A.C.

➤ Animations proposées

En 2020, pour sa 8^{ème} année de fonctionnement et malgré les fermetures répétées dues aux différents confinements, le nombre de jeunes inscrits au S.L.A.C, n'a pas été trop impacté. Avec une équipe d'animation stable et impliquée sur la durée, les jeunes ont trouvé un fonctionnement qui leur convenait totalement et ont pu s'investir dans de nombreux projets. L'objectif principal du S.L.A.C est de développer la citoyenneté, le projet pédagogique étant de « faire pour et avec les autres ».

Un projet découverte de la montagne s'est déroulé du 15 février au 22 février sur le plateau de Solaison à Brison (74). 17 jeunes ont découvert différentes activités de montagne (biathlon, penta-glisser, construction d'igloos, journée trappeur, ...). Comme d'habitude pendant les séjours du S.L.A.C, les jeunes ont aussi géré la vie quotidienne (courses, repas, ménages, activités de veillée) accompagnés par l'équipe d'animation.

L'organisation des 4 semaines d'activités de l'été a été quasi normale, avec les règles sanitaires en plus, mais avec une fréquentation d'environ 95% sur l'ensemble du programme. Seul bémol pour cette période, aucun séjour court organisé à cause des mesures sanitaires trop difficiles à mettre en place pour ces projets.

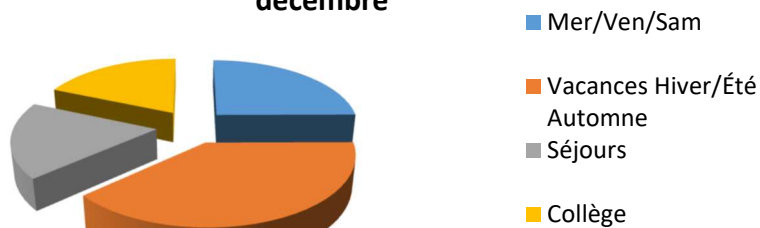
Cette année 2020 a été très compliquée pour l'organisation du service, malgré une implication sans faille de l'équipe d'animation. Pendant le 1^{er} confinement, des challenges ont été proposés sur les réseaux sociaux afin de garder le contact avec les familles et les jeunes.

Heures d'animations

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 :

- Animations hors vacances scolaires = 188h00 pour 47 jours d'ouverture.
 - Mercredis 12h30 à 17h30, vendredis 17h30 à 21h30 et samedis 13h30 à 17h30
- Animations vacances scolaires = 291h00 pour 61 jours d'ouverture.
 - Hiver, été et automne du lundi au vendredi selon planning d'animations.
- Animations séjour ski = 136h00 pour 8 jours de séjours soit 17h00 par jour travaillé pour les animateurs.
 - 8 jours du samedi au samedi
- Interventions Collèges :
 - Collège de Lorris 1h30 X 20 jours = 30h00.
 - Mardis
 - Collège Bellegarde 2h30 X 20 jours = 50h00.
 - Vendredis.
 - Collège de St Geneviève des Bois 3h00 X 20 jours = 60h00.
 - Jeudis.

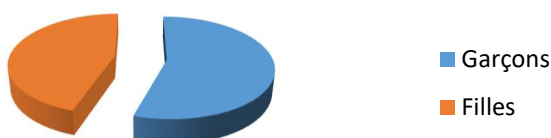
Répartition des heures d'animations 1er janvier au 31 décembre



➤ Fréquentation

119 jeunes inscrits du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 : 45 filles et 74 garçons, soit une fréquentation d'environ 9175 heures de présence jeune aux différentes activités du S.LA.C

Filles/Garçons



SOUTIEN AUX COLLÉGIENS

Les subventions versées en 2020 aux collèges

Les subventions suivantes ont été versées aux collèges en 2020 :

COLLEGES	SUBVENTION ALLOUEE
Collège Lorris : association sportive	1 000 €
Collège Lorris : voyages scolaires	7 063 €
Collège Lorris : FSE	937 €
Collège Charles Desvergues - Bellegarde - voyages et sorties scolaires	6 000 €
Collège Charles Desvergues - Bellegarde – FSE	1 200 €
Collège Charles Desvergues - Bellegarde - asso sportive	1 800 €
Collège Henri Bequerel - Sainte Geneviève des Bois (voyages et sorties scolaires- FSE et AS)	9 000 €

CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES

La Communauté de Communes exerce la compétence « Etude, Construction, Gestion et Entretien de Maisons de Santé Pluridisciplinaires ». A ce titre elle gère 3 équipements situés à Bellegarde Châtillon-Coligny et Lorris.

En 2020, par délibération en date du 28 Juillet, la communauté de communes a décidé l'acquisition des cabinets médicaux sis 155, rue du Capitaine de Bussière à Ladon, laissés vacants par les médecins de Ladon.

Ces locaux auront, à terme, vocation à devenir une annexe de la MSP de Bellegarde. En attendant la possibilité d'organiser des permanences médicales dans ces cabinets, la décision a été prise de transférer le cabinet de télémedecine initialement installé à Lorris, dans ces locaux.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

La Commission services à la population a proposé les subventions suivantes qui ont été approuvées par le conseil communautaire du 10 Mars 2020 :

Nom de l'association	Montants votés par le conseil communautaire
Mission Locale du Montargois et Giennois (AIJAM)	13 500,00 €
A.D.A.P.A de Lorris	8 500,00 €
ADAPA Bellegarde	5 500,00 €
ADAPA Châtillon-Coligny	13 000,00 € (7000 € pour l'acquisition logiciel de télégestion)
S.E.G	8 000,00 €
CIDFF	4 500,00 €

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC :

VIE DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) PÔLE DE BELLEGARDE

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les usagers.

Elle vise à permettre à chaque citoyen d'accéder aux services publics, quel que soit l'endroit où il vit, d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches au quotidien.

Ce service est déjà disponible à la Maison de Services Au Public de Bellegarde depuis janvier 2018.

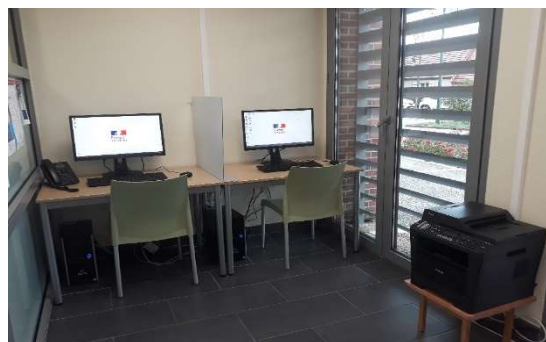
La demande de labellisation a été faite pour la MSAP de Bellegarde, un audit a eu lieu le 22 juillet par le cabinet AFNOR dans nos locaux.

Pour obtenir cette labellisation, nous avons dû répondre à des critères obligatoires :

Ouverture minimale d'au moins 24 heures répartis sur 5 jours, 2 agents formés, être en partenariat avec les 9 opérateurs nationaux, mettre à disposition des usagers du matériel informatique, faire un suivi d'activité (statistiques).

La MSAP de Bellegarde a obtenu la labellisation France Services au 1^{er} septembre 2020. Ce label nous permettra d'obtenir une subvention annuelle (30 000 €).

Une convention sera signée prochainement avec la Préfecture et les 9 partenaires nationaux soit la CAF, la CPAM, la CARSAT, la MSA, le POLE EMPLOI, la Poste, le Ministère des Finances (DGFIP), le Ministère de la Justice (Maison de la Justice et du droit), Ministère de l'intérieur (ANTS) ainsi que nos partenaires locaux.



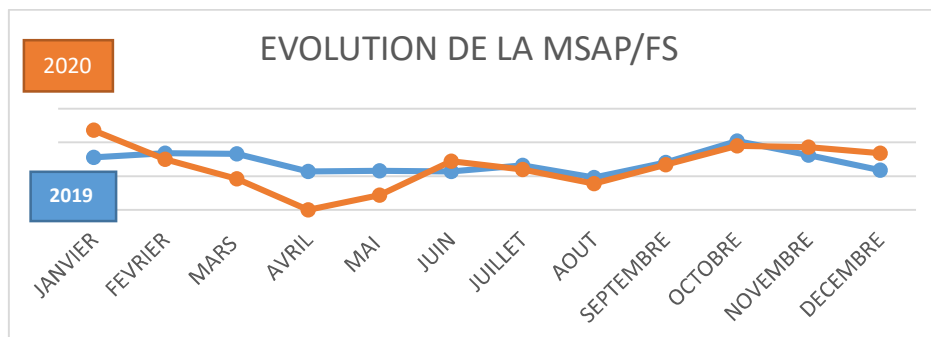
Mesures prises pendant le confinement

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie du COVID 19, suite aux mesures gouvernementales (confinement totale du 17 mars au 11 mai), le service a été obligé de fermer ses portes au public, un accueil téléphonique a été mis en place durant cette période.

Le confinement explique la baisse de fréquentation des mois de mars, avril et mai 2020 (voir ci-dessous).

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
118	75	46	↘	22	72	60	39	67	95	93	84

A notre réouverture (le 18 mai 2020), un système de rendez-vous a été mis en place afin de recevoir un seul usager à la fois, en respectant les conditions sanitaires.



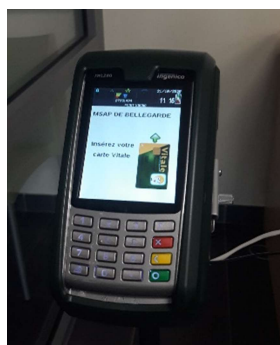
La MSAP/FS de Bellegarde a reçu **771 visites** (pour 823 demandes) durant l'année **2020** et 97% des demandes ont été résolues. Il y a eu 94 visioconférences organisées.

Les habitants de Bellegarde représentent 46.7 % des demandes de la MSAP/FS et la majorité des demandes concerne la CAF, le Pôle Emploi, et la CPAM.

Le nombre de visiteurs a baissé de **8.54 %** par rapport à l'année 2019, en raison de la crise sanitaire.

Nouveautés

Une borne de carte vitale est à la disposition des usagers à la France Services de Bellegarde.





Les travaux d'aménagement de la Maison des Services à la Population de Châtillon (future France Services) ont débuté à l'automne 2019 par la phase de démolition de l'ancien EHPAD. Le contexte sanitaire a interrompu les travaux au printemps 2020, mais le chantier a pu reprendre en Juin 2020, et les entreprises et l'équipe de maîtrise d'œuvre ont tout mis en œuvre pour limiter le retard pris sur le planning.

Un avenant au marché de travaux a cependant dû être approuvé en conseil communautaire pour prolonger les délais au 29 janvier 2021 (initialement programmés à l'automne 2020).

Après approbation par le Conseil communautaire du principe de création d'un poste d'animateur de cette future structure, la procédure de recrutement a été lancée en Octobre 2020, avec un objectif d'intégration de poste en janvier 2021, pour que la personne recrutée se forme auprès de Mme EROL, animatrice de la France Service de Bellegarde, et suive les formations requises.

COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES

PARTICIPATION À LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE DE CHÂTILLON-COLIGNY

Par délibération en date du 26 Septembre 2017, le Conseil Communautaire avait décidé de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction de la gendarmerie de Châtillon-Coligny à LogemLoiret, lui octroyant une subvention d'équilibre de 700 000 €.

Le Conseil Communautaire s'est également prononcé en faveur d'une garantie d'emprunt sur cette opération.

En 2019, le cabinet d'architecture « Architecture et Synthèse » a été choisi. Le Permis de construire a été déposé en 2020, le planning prévoit un début de travaux en Novembre 2021.

TRANSPORT

GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE EN TANT QU'ORGANISATEUR DE SECOND RANG

La Communauté de Communes est autorité organisatrice des transports de second rang.

A ce titre, elle assure un rôle de conseil et d'aide sur tout ce qui concerne la gestion de proximité : demandes de modifications de circuit, signalement de tout dysfonctionnement, gestion des indisciplines.

Pour l'année scolaire, nous avons recensé 21 indisciplines dans les transports scolaires : 1 sur le territoire de Châtillon-Coligny, 20 sur le territoire de Bellegarde (dont 3 exclusions) et aucune sur le territoire de Lorris.

TRANSPORT VERS LES ÉQUIPEMENTS

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « sport scolaire », le transport des élèves du territoire vers les équipements sportifs (soit la salle Escalé de Varennes, le BAF de Lorris, le complexe sportif de Lorris, le BAF de Châtillon, le BAF de St Maurice et le Gymnase de Châtillon) s'est élevé en 2020 à 45 127 €.

Par ailleurs, pour l'ensemble des ALSH gérés par la Communauté de Communes, les déplacements des enfants sont pris en charge par la Communauté de Communes. En 2020 le budget consacré au transport des ALSH (Lorris, Varennes, Thimory, Châtillon, Bellegarde, Nogent, Montcresson, Ste Geneviève, mini-camps) s'élève à 4 845 €.

Enfin, dans le cadre de l'action culturelle vers les publics scolaires (élémentaires de l'ensemble du territoire), les déplacements suivants ont été pris en charge :

- ❖ Transport Expo scientifique : 186 ,76 €

L'activité de transport a été fortement impactée par la crise sanitaire.

TRANSPORT SOLIDAIRE

La Communauté de Communes met à disposition des associations du territoire un de ses minibus. La Communauté de Communes facture semestriellement les associations sur la base des kilomètres parcourus. Le montant varie selon le coût du carburant sur la période. En 2020, trois associations ont emprunté ce véhicule, à 8 reprises soit 762 km parcourus.

La Communauté de Communes a mis en place un service de transport de proximité en minibus, assuré par Jérôme POMMEY, le jeudi matin vers le marché de Lorris (ou vers l'hypermarché). Pour bénéficier de ce service, trois conditions doivent être remplies : être seuls, sans moyen de transport, ni liens familiaux. En 2020, 35 personnes étaient inscrites et en moyenne 13 personnes sont véhiculées chaque jeudi par un agent technique.

En 2020 la Communauté de Communes a fait l'acquisition d'un nouveau mini-bus équipé pour le transport de personnes à mobilité réduite



POLITIQUE SPORTIVE

La politique sportive a pour objet de favoriser la pratique du sport chez les jeunes par des interventions sur le temps scolaire au travers de 3 axes :

Le sport Terrestre

- La mise en œuvre opérationnelle a débuté le 1^{er} Septembre 2019.
- Les interventions dans les écoles de 4 éducateurs sportifs sont organisées par la Communauté de Communes en lien avec les directeurs et directrices d'écoles depuis septembre 2019. Les 4 éducateurs sportifs sont : Benjamin Poirier pour le Bellegardois au moyen de la signature d'une convention de mise à disposition individuelle avec la commune de Bellegarde, Anita Plassard pour le Châtillonnais, Samuel Fontaine et Mathieu Morlet pour le Lorriçois ;
- Les interventions en sport terrestre sont proposées à chaque enseignant du primaire (du CP au CM2) pour 1 ou 2 unités d'apprentissage de 6 à 12 séances. Les cycles EPS proposés sont élaborés en concertation avec les enseignants. Du matériel pédagogique pourra être mis à disposition des éducateurs de chaque pôle afin de compléter le matériel déjà présent dans les écoles.
- Les transports sont organisés et pris en charge par la Communauté de Communes selon les programmations d'interventions sportives définies par la communauté.

Les activités sportives terrestres ont été suspendues sur la période de confinement strict, mais ont pu reprendre à compter du 4 mai 2020.

Les activités ont donc été proposées dans les écoles en raison des protocoles sanitaires stricts des établissements scolaires.

Il est à noter que les agents des bassins sont intervenus en sport terrestre dans les écoles en Mai et juin.

La Natation Scolaire

- Les transports en direction des bassins d'apprentissage sont organisés et pris en charge financièrement par la Communauté de Communes depuis le 1^{er} septembre 2019.
- L'organisation sur les 4 Bassins est reconduite en conformité avec la réglementation en vigueur :
Pour le Lorriçois 1 trimestre (soit 12 séances) de natation pour les classes de GS au CM2. L'intervention d'un MNS supplémentaire pour les classes de CM1 et CM2 a permis d'améliorer l'enseignement de la natation.
Pour le Châtillonnais 1 trimestre de natation pour les classes de GS au CM2 avec intervention du MNS sur tous les niveaux de classes qui ont pu se rendre à la piscine.
Pour le Bellegardois 12 séances sur 6 semaines en cycle choc pour les CE2, CM1 et CM2 étaient prévues mais n'ont pu être proposées en raison de l'arrêt de la natation scolaire suite à la pandémie.
Pour GS, CP et CE1 de Bellegarde et CP CE1 de Ladon des créneaux de 12 semaines à la piscine de Lorris ont été proposés.
Il est à préciser que les bassins ont été fermés aux scolaires en raison de la pandémie de COVID 19 du 12 Mars au 03 juillet 2020.

Les manifestations sportives

- Il est prévu d'organiser conjointement avec les enseignants une ou plusieurs manifestations sportives dès lors qu'elle concerne au moins la moitié des écoles ou groupe scolaire d'un pôle (Parcours de régularité, USEPIADE, fête du sport). Les manifestations sportives n'ont pas été organisées en 2020 en raison du contexte sanitaire.

POLITIQUE ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL

LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2020

En 2020, la commission a fait le choix de programmer une tête d'affiche afin de pouvoir être plus visible et tenter de se démarquer et marquer les esprits. En parallèle, les élus ont souhaité positionner un cabaret où le public aurait également la restauration de proposée. En outre, la commission a souhaité mettre en place un après-midi pour le public jeune, en leur réservant un spectacle dédié. Sur cette saison 2020, il a également été fléché de développer un Festival « Rencontres musiques actuelle 2020, des Écoles de Musique ».

Par ailleurs, la réflexion s'est portée sur la cadence des spectacles. Il a été décidé de mettre de côté les mois de mai (spectacle enfants), juin (festival de musique), septembre (rentrée) et décembre (fêtes de fin d'année). Cette analyse s'est posée en partie par les entretiens réalisés sur des salles de spectacles voisines.



PROGRAMMATION CULTURELLE 2020

- 25 janvier : Bandamassa
- 15 mars : Des Maths en somme (Ateliers scientifiques interactifs)
- 21 mars : Cabaret & Claquettes (Soirée diner-spectacle)
- 6 juin : Rencontres musicales actuelles 2020, des Écoles de Musique
- 26 juin : Slac Livre
- 11 octobre : Chanson de Renart (Comédie burlesque médiévale)
- 28 novembre : André Manoukian Solo (1^{ère} partie Mic Mac et Berny)

RESERVATION EN LIGNE

Sur cette même année, la Communauté de Communes a mis en place la réservation en ligne. Les personnes peuvent maintenant via le site de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ou de l'Office de Tourisme Gâtinais Sud, réserver leurs places en ligne. Il est en train d'être réfléchi pour procéder à la VENTE en ligne.

Comme l'année passée, les spectateurs peuvent toujours acheter leurs billets directement aux trois bureaux d'information touristique Bellegarde, Châtillon Coligny et Lorris, ainsi qu'au pôle communautaire de Châtillon Coligny, dont le tarif est meilleur marché que celui appliqué le soir de la représentation.

LES TARIFS

- Plein Tarif : 13€
- Plein Tarif en prévente : 10€
- Tarif réduit : 8€
- Moins de 12 ans : Gratuit

Tarif réduit : 12 – 18 ans, demandeur d'emploi, étudiants, personne en situation de handicap.

UN SPECTACLE POUR LES SCOLAIRES

La commission Tourisme et Culture a également travaillé sur la programmation pour les écoles de primaire de la Communauté de Communes.

Il s'agit d'offrir un spectacle pour les élèves de primaire. La CC prend également en charge le transport vers le lieu de représentation. Dans cette optique, avec pour souci de ne pas faire trop de trajet pour les élèves, il a été décidé de proposer 3 lieux de représentation, la salle des Fêtes de Bellegarde, le théâtre du Martroi à Lorris et l'Espace des Etangs à Nogent-sur-Vernisson.

Il s'agit (en moyenne) de 15 représentations sur (en moyenne) 7 jours, sur la période mai/ juin.

UNE ANNEE CULTURELLE BOULEVERSEE PAR LA CRISE SANITAIRE

La crise de la COVID 19 a bouleversé la programmation culturelle communautaire. À partir du mois de mars 2020, une partie de la programmation culturelle a été annulée pour cas de force majeure.

Le spectacle Enfant à l'attention des scolaires des écoles primaires du territoire a donc été annulé, à l'instar du spectacle de Cabaret. Le reste de la programmation qui n'était plus dans le cadre de l'état d'urgence a été reporté sur la saison 2020. Ainsi, le spectacle « Chanson de Renart » et « Manoukian » ont été reportés sur la saison 2021.

La crise sanitaire a également touché l'exposition proposée par la FRMJC « Des maths en somme ! » qui a lieu habituellement au printemps. Sur le secteur de Bellegarde, elle a été proposée avec toutes les mesures sanitaires exigées, en fin d'année, décembre 2020, après le second confinement.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais exerce la compétence « Gestion, entretien et extension du réseau d'éclairage public d'intérêt communautaire » sur le territoire du Châtillonnais. Cette compétence avait été transférée à la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny depuis 2013.

Lors du 1^{er} trimestre 2019, les 38 communes se sont prononcées majoritairement pour le transfert sur tout le territoire au 1^{er} avril 2019 au niveau communautaire. Les procès-verbaux et les avenants de contrat, avec les principaux fournisseurs d'électricité et les sous-traitants ont été signés entre les communes. Le nombre des équipements de chaque commune du Bellegardois et du Lorriçois rattachés à cette compétence ont été recensés par deux diagnostics antérieurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, M. MOSCHETTI est chargé de la gestion du parc des luminaires sur l'ensemble du territoire dont le nombre est d'environ 5.500. Sur les 2 nouveaux pôles



transférés, les travaux engagés par la communauté de communes concernent, de la rénovation d'armoires et de candélabres ainsi que le dépannage des points lumineux.

Les travaux 2020

Pour le territoire du Châtillonnais, les travaux d'amélioration d'énergie du parc d'éclairage public continuent avec la réalisation du programme année 5 et les réparations ponctuelles des points lumineux :

- Travaux de rénovation : 154.865,83 € HT (174 points lumineux)
- Travaux de réparation : 11.530,43 € HT
- Maintenance : 53.781,33 € HT
- Rénovation de l'éclairage public du groupement scolaire de Chatillon-Coligny : 26.060,40 €

Les travaux de rénovation de l'année 5 ont concerné les communes de :

- Nogent-Sur-Vernisson : rue du Gâtinais et Berry, Rue Georges Bannery
- Chatillon-Coligny : Faubourg de Montargis, Faubourg Beauregard et Colette
- Sainte-Geneviève-Des-Bois : Faubourg du Puyrault
- Aillant-Sur-Millerson : Rue du Berry, Route de Fontainejean
- Dammarie-Sur-Loing : Rue d'Aillant
- La Chapelle-Sur-Averyon : RD37, rue du désert
- Montbouy : Chemin de la Fouasserie
- Montcresson : La Charmault

Les travaux de rénovation, sur le pôle de Chatillon-Coligny sont subventionnés à hauteur de 30%, une bonification de 10% est appliquée pour extinction nocturne des lumières dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Montargois-Gâtinais de la Région Centre.

Pour les 2 autres territoires, le programme de travaux de 2020 finalisé en 2021 concerne :

- Auvilliers-En-Gâtinais : Place Maurice Trimouille
- Bellegarde : Rue de la République, allée des Fossardières, Allée du Parc, Route de Lorris, Avenue Nicolas Braque, Avenue du recteur Baunard, Allée Mermoz
- Coudroy : Route de Grignon, Route de la Ruche
- Ladon : Lotissement du château, rue du Saulce, Rue de Mocquepoix
- Lorris : Rue Jean Mermoz, Rue de la Paix, Rue Maryse Bastié, Rue Saint-Exupéry
- Nespoy : Impasse de Bel Air
- Presnoy : Le bourg
- Quiers-Sur-Bezonde : route de Lorris
- Vieilles-Maisons-Sur-Joudry : Route de Grignon



Maintenance 2020

Pour le Bellegardois et Lorriçois, les travaux de maintenance se sont élevés à 29.074,64 € HT.

A partir du mois d'octobre, pour les plus communes à plus forte population, une visite de vérification du réseau suivie d'une maintenance a été effectuée 3 fois/an. Pour l'année 2020, la maintenance a été gérée au cas par cas et sera organisée pour les autres années selon cette 1^{ère} expérience. Pour les plus petites communes, on évalue les visites à 2 fois/an.

Une mise en sécurité des armoires est en cours.

SPANC

Pour les trois anciennes Communautés de Communes, la compétence protection et mise en valeur de l'environnement consistait en la gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Les trois services ont fusionné au 1^{er} janvier 2017.

Ce service a pour missions de contrôler les dispositifs d'assainissement individuel sur son territoire et de veiller à leur bon état de fonctionnement, et ce, afin de sensibiliser les usagers à la nécessité de préserver la qualité de la ressource en eau.

Pour mener à bien ces missions, le SPANC a été doté par la Communauté de Communes de 4 compétences : le contrôle des installations neuves, le contrôle des installations existantes, l'entretien des installations et la réhabilitation des installations.

En 2020 le service fonctionnait avec 1 technicienne à ½ temps, et un prestataire extérieur intervenant pour la réalisation des contrôles des installations existantes et ventes immobilières. La technicienne, assure la coordination du service, assistée par 1 agent administratif sur le Lorriçois.

Nombre de contrôles réalisés en 2020

	Diag vente	Diag vente urgent	Diag campagne	Conception	Réalisation	TOTAL
Secteur de Bellegarde	45	6	28	19	11	109
Secteur de Châtillon-Coligny	76	4	31	14	14	139
Secteur de Lorris	73	7	46	24	16	166
TOTAL	194	17	105	57	41	414

Nombre de vidanges réalisées en 2020

Secteur de Bellegarde	Secteur de Châtillon-Coligny	Secteur de Lorris	TOTAL
56	95	97	248

L'entreprise EAL intervient dans cadre du marché à bons de commandes depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le rapport d'activités 2020 du SPANC est disponible dans les locaux de la Communauté de Communes ainsi que dans les Mairies.

INFORMATIONS DIVERSES

COMMUNICATION

La Commission Communication ne s'est réunie qu'une seule fois en 2020, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID19. Lors de cette réunion qui s'est tenue en Octobre, nous avons procédé à l'élection du vice-président et c'est M. Daux, l'actuel vice-président qui a été élu à l'unanimité.

➤ Newsletters

Lors du confinement lié à cette crise sanitaire, il a été développé des outils de communication, telle qu'une newsletter, à destination des agents pour les informer des mesures prises par la collectivité, à destination des artisans ou des commerçants pour les informer des aides de l'état au fur et à mesure, ainsi qu'à destination des particuliers pour les informer de la continuité des services.

Le site internet ainsi que le Facebook permettaient également aux usagers de suivre les actualités de la collectivité et les aides mises en place.

➤ **Bulletin communautaire**

Lors de l'année 2020, La Commission Communication a travaillé sur la conception du 5^{ème} bulletin communautaire pour une impression prévue début 2021.

➤ **E-administration**

Le GIP RECIA a mis en place des outils de e-administration comme le portail chorus pro, la plate-forme de dématérialisation des marchés publics, le parapheur électronique, le tiers de télétransmission à destination des communes.

L'Agence Loiret Numérique a proposé des outils, comme la fourniture d'un Système d'informations Géographique (SIG) pour la voirie ou l'éclairage public, l'accès à une infrastructure de visioconférence, la plateforme collaborative Alfresco, ou le dispositif ACCEO (accueil des personnes à déficience auditive). Les communes peuvent adhérer au service de la GRC (Gestion Relation Citoyen) à la carte.

➤ **Communication d'évènements**

La Commission Communication a également été sollicitée pour son intervention dans la création d'un bon nombre de supports pour promouvoir les manifestations de la Communauté de Communes, à savoir la plaquette de la Programmation Culturelle 2020, malgré une année difficile liée à la COVID19 et à l'annulation d'un bon nombre de manifestations.

Dès la réouverture des sites culturels, la Commission Communication a travaillé sur les différentes affiches et flyers des spectacles et sur un flyer annonçant la réouverture de l'Arboretum des Barres et les week-ends d'ouverture.

MUTUALISATION/RURALITÉ

Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres.

➤ **Rappel des démarches engagées lors du mandat de 2017-2020 :**

Fonctionnement des services communs comme l'instruction des autorisations droits des sols et le service prévention (qui accompagne les communes dans l'élaboration du document unique).

La mise en place des groupements de commandes comme les contrôles réglementaires (vérification des installations électriques, gaz, prévention incendie dans les bâtiments, contrôle des équipements sportifs) achat de masques et de gel.

La mise à disposition de personnel (ascendante communes vers communauté ou descendante communauté vers communes) ainsi que la mise à disposition de services (personnel + locaux) comme entretien de la voirie, les services liés à l'organisation des accueils de loisirs et les entretiens des espaces verts.

Au vu du nombre de projets à travailler au sein le Commission Communication, Numérique, Mutualisation et Ruralité, il a été proposé de créer des groupes de travail distincts, un groupe qui aura en charge la Communication et un autre qui aura en charge la Mutualisation. M. DE Wilde a été désigné pour gérer le groupe de travail « Mutualisation ».

SERVICE DE PRÉVENTION

La santé est un droit pour les agents territoriaux, sa préservation et sa protection sont une obligation pour les autorités territoriales, lesquelles sont chargées « de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leurs autorités » (décret n°85-603 du 10 juin 1985).

Pour les assister et les conseiller dans leur démarche d'évaluation des risques, dans la mise en place d'une politique de prévention ainsi que dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, les autorités territoriales se doivent de rechercher au sein de leurs effectifs un ou plusieurs agents volontaires, en charge de ces tâches. Cependant, il n'est pas

toujours facile de trouver au sein même des effectifs des collectivités, des agents qui soient formés et qui aient suffisamment de temps à allouer à cette mission. Le Conseil Communautaire a voté en mars 2019 la création d'un poste mutualisé de Conseiller de Prévention.

L'année 2020 aura été mouvementée en prévention ! L'arrivée de la Covid-19, le confinement, le maintien des activités en présentiel/télétravail, la reprise en présentiel, la réouverture des accueils et des différentes infrastructures en mai et juin 2020 nous ont mobilisés. Entre les masques, le gel hydro-alcoolique, le désinfectant, les visières, les protections plexi installées à tous nos accueils, l'investissement a été conséquent en 2020.

Heureusement, à côté de ça, la vie du Service Prévention a continué. Marina a pu accompagner la Communauté de Communes et les 13 Communes qui ont fait appel au Service via une convention de Mise à disposition. 6 Communes ont ainsi pu mettre en place le Document Unique, les 7 autres ont procédé à la mise à jour de leur DU.

Marina a aussi proposé d'autres accompagnements au sein des Communes : rédaction de fiches d'utilisation de matériel, session d'accueil et/ou ré-accueil d'agent, avec mise en place de livret sécurité.

Sur l'année 2020, ont aussi été lancées les sessions de formations mutualisées sur le territoire.

Six sessions de 2h ont été proposées pour former à la manipulation des extincteurs : 60 agents (43 agents 3CFG+17 agents de 10 Communes) ont pu y participer.

Afin de remplir l'obligation d'avoir à la fin 2021 80% des agents d'une Collectivité formé aux gestes de premiers secours, nous avons aussi organisé des sessions de formation PSC1. La COVID ayant perturbé le planning, seules 2 sessions ont pu avoir lieu (20 agents formés : 13 agents 3CFG et 7 agents de Syndicats et Communes). Les autres sessions sont reportées sur 2021.

DISPOSITIF DES FONDS DE CONCOURS

Par délibérations du 22 Mai 2018 et du 7 mai 2019, le Conseil Communautaire a adopté un règlement définissant les modalités d'attribution de fonds de concours aux communes. Ces dernières peuvent bénéficier d'une participation communautaire pour financer 50% du reste à charge des projets communaux contribuant à améliorer le cadre de vie, au développement touristique ou permettant d'accueillir des services communautaires.

En 2020, la Communauté de Communes a attribué **60 000 €** répartis comme suit :

-  20 000 € à la commune d'Auvilliers en Gâtinais pour des travaux d'extension / rénovation de la salle polyvalente ;
-  20 000 € à la commune de Montbouy, pour la réhabilitation de la mairie ;
-  20 000 € à la Commune de Nespoy pour la rénovation de la salle polyvalente.

En effet, la communauté de communes a choisi de limiter son intervention à ces trois projets pour 2021, et de redéployer les crédits initialement budgétés pour les fonds de concours vers les dispositifs d'aide aux entreprises affectées par la crise COVID19.

GLOSSAIRE

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

BAF : Bassin d'apprentissage fixe

3CBO : Communauté de Communes Clery Betz et Ouanne

3CFG : Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

CC4V : Communauté de Communes des 4 Vallées

EPAGE : Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

IC : Intérêt Communautaire

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

FS : France Services

GEMAPI : Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations

MNS : Maître-Nageur Sauveteur

MSAP : Maison de Services à la Population

PACT : Projet artistique et culturel de territoire

RAM : Relais d'Assistants Maternels

RPE : Relais Petite Enfance

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SLAC : Service des Loisirs et d'Animations Communautaire

SPANC : Service public d'assainissement non collectif